

# POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture



pôle emploi

## Copenhague : ça chauffe sur le climat

## École, une rentrée sous tensions

## Emploi relance de la crise ?



Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants,  
c'est qu'ils sont toujours  
studieux, calmes et sages comme des images.

Studieux par moment, agiles à d'autres, étonnés parfois, la MAF connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. En tant que spécialiste, la MAF inclut dans toutes ses protections des garanties solides et adaptées, même si l'enfant se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié. C'est le cas dans 5 accidents sur 10.

L'équation est alors simple : pas de responsable, pas d'assurance : les parents peuvent alors mettre en cause l'encadrement de l'école. Pour éviter les conflits et apporter aux enseignants la sérénité dans leur pratique pédagogique, la MAF saura toujours trouver les meilleures solutions.

Au-delà de la prise en charge de l'accident quand il arrive, la MAF se fixe aussi pour objectif de tout mettre en oeuvre pour l'éviter. Ainsi, la MAF développe un large choix d'outils pédagogiques permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur des thèmes importants : vie quotidienne, citoyenneté, circulation, santé... Ils peuvent être directement réservés sur [www.infos-enseignants.org](http://www.infos-enseignants.org).

**assurances scolaire et extra-scolaire**

Parce qu'un enfant ne reste jamais immobile très longtemps.



Qui aime bien, protège bien.

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Emmanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

MAE p. 2  
GMF p. 5  
CNED p. 31  
MGEN p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Un référendum  
pour La Poste

7

2010 : retraites  
de nouveau sur la sellette

8

### publiques

La loi « mobilité »

12

### éducatives

Rentrée sous tensions

13

Les auxiliaires de vie scolaire  
sous statut associatif ?

16

### c'est demain

Copenhague,  
ça chauffe sur le climat

24

### culture

elles @ artistes aussi

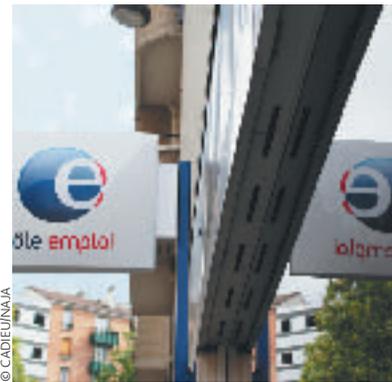
28

## DOSSIER

### L'emploi en crise

La barre des 10 % de deman-  
deurs d'emploi pourrait  
être atteinte à la fin de l'an-  
née.

Tous les secteurs sont  
concernés, et les jeunes sont  
en première ligne.



© CADELUNAJA

### Thierry Beaudet

Ce mois-ci, nous avons ren-  
contré Thierry Beaudet, qui  
a été élu en juillet, prési-  
dent de la Mutuelle Géné-  
rale de l'Éducation Natio-  
nale.



DR

## édito Rentrée grippée



Gérard Aschieri

La caractéristique de cette rentrée ? indiscutablement la pérennisation et l'approfondissement de la crise. La prétendue embellie de l'emploi au début de l'été a fait long feu ; les artifices comptables n'ont pu masquer l'augmentation constante du chômage mais aussi de la précarité et de la pauvreté.

Derrière les proclamations martiales sur « la réforme du capitalisme », se perpétuent la loi du profit à tout prix, l'injustice fiscale, la réduction des services publics, la casse des statuts et des protections collectives, la baisse des salaires... et se profilent de nouvelles menaces par exemple sur les retraites.

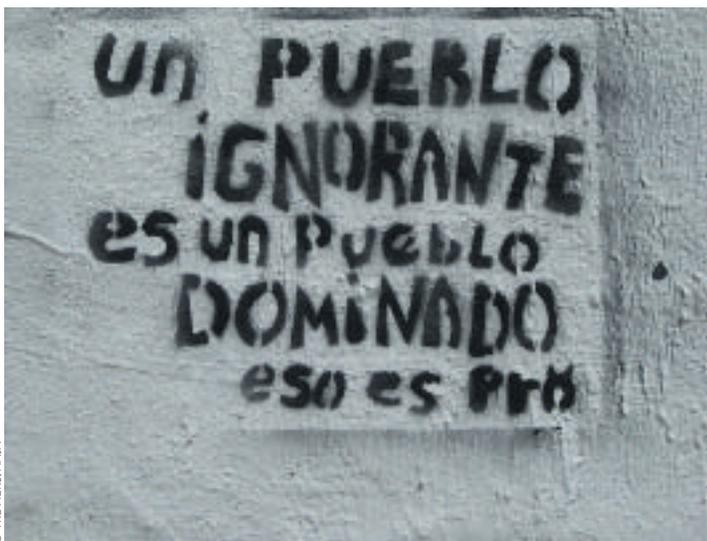
Dans ce contexte le mouvement syndical a encore plus de responsabilité pour combattre ces politiques régressives mais aussi faire avancer des solutions alternatives. Il a besoin d'unité pour rassembler dans des actions de masse et en même temps mener sur le terrain toutes les batailles pour la défense des salariés. La FSU à sa place entend bien prendre ses responsabilités pour contribuer à répondre à ces impératifs.

## Italie: dure loi sur l'immigration

Début août, est entrée en vigueur en Italie une des lois les plus restrictives d'Europe sur l'immigration : véritable chasse aux clandestins avec mise sur pied d'un registre des sans-papiers et peine jusqu'à 3 ans de prison pour l'hébergement de clandestins. Mais cette loi « de sécurité » a semé la panique dans le pays. Vu la pénurie des services sociaux, des centaines de milliers de familles ont recours à des immigrés comme garde-enfants, aides-ménagères et autres aides-soignantes pour les personnes âgées. Le gouvernement de Berlusconi a donc dû, dans l'urgence, inventer une exception de taille : quelques 300 000 sans-papiers « badanti » - surtout des femmes - pourraient être régularisés, leurs employeurs devant s'acquitter de 500 euros par régularisation demandée.

> HONDURAS

# Après le coup d'état



lui le président du Honduras, mais Hilary Clinton s'est empressée de proposer la médiation du Costa Rica, au lieu d'exiger le retour pur et simple du président dans ses fonctions. Mais même le médiateur choisi, Oscar Arias, a fait savoir que si des élections hondurienues étaient organisées par les putschistes, elles

Le 28 juin, un coup d'état militaire a renversé, avec le soutien des élites économiques du pays et du pouvoir judiciaire, le chef de l'État hondurien Manuel Zelaya, expulsé manu militari au Costa Rica. Certains n'ont pas supporté la politique sociale (augmentation du salaire minimum de 60 %) de ce président venu du centre - droit, et surtout, son adhésion à l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA dont sont membres notamment le Venezuela, la Bolivie, l'Équateur et Cuba), qui souhaite une rupture avec le néolibéralisme.

Barak Obama a condamné le coup d'État, estimant que Zelaya restait selon

seraient illégitimes.

Il faut dire que les États-Unis possèdent une base au Honduras... et qu'Hugo Chavez est leur bête noire! Voir dans leur proche « arrière-cour » un nouvel allié du président vénézuélien, est plus qu'une pierre dans leur jardin. On pouvait espérer qu'une page était tournée! Mais le sous-continent reste pour les États-Unis une chasse gardée. Or, ils ont subi des revers importants depuis plusieurs années, avec l'arrivée au pouvoir d'hommes et femmes de gauche, dans plusieurs états, dont certains sont très engagés contre l'hégémonie politique et économique américaine.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

## Dixième rentrée

Bruno Cremonesi va faire sa dixième rentrée au Collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois (93), en tant que professeur d'EPS.

Son accent trahit ses origines marseillaises, où, très jeune, il a pratiqué l'animation de quartier. Progressivement, s'est imposée l'idée d'intégrer ce métier qu'il estime « culturellement évolutif ».

Après être quatre ans d'études à l'UFR STAPS de Marseille, son CAPEPS en poche, il est affecté dans une académie qu'il ne connaît pas, « avec toutes les représentations que l'on peut se faire ». La formation qu'il a reçue cependant, qui fait alterner formation disciplinaire et professionnalisation, lui a permis d'éviter de se trouver désemparé face aux élèves. À ce titre, il s'inquiète de la réforme de la formation des enseignants. Ce milieu de travail « très intéressant, avec des gamins



**Bruno Cremonesi**

Professeur d'EPS

qui concentrent un certain nombre de difficultés au m<sup>2</sup> (chômage, problèmes économiques, difficultés scolaires, établissements énormes...), il ne l'a pas quitté depuis. Ce qui le retient, c'est l'attachement à ses élèves, qui arrivent avec une représentation particulière du sport, basée sur le jeu, dans « l'ici et maintenant », et qu'il faut faire évoluer, pour qu'ils construisent des connaissances et des compétences, et leur faire acquérir une approche critique du sport.

Pour cette rentrée, pour toutes les Sixièmes, l'équipe d'EPS va mettre en œuvre des brevets dans les différentes disciplines (tennis de table, athlétisme...), qui seront le pendant du « socle commun » de connaissance, d'où l'EPS justement, a été exclue! Et sur un plan militant, Bruno aborde cette dixième rentrée avec l'espoir qu'un grand mouvement se crée chez les enseignants « pour résister au démantèlement de l'école que l'on connaît aujourd'hui ».

Emmanuel Guichardaz

# Assurance auto : comment dépenser moins...

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, la GMF vous permet de réaliser des économies sur votre budget auto. Tout en étant mieux assuré, mieux remboursé.

## 3 questions à : Laurent Deville, agent EDF en banlieue parisienne, 30 ans

**1- Quelle utilisation faites-vous de votre voiture ?**  
Je ne peux malheureusement pas m'en passer ! Pourtant, je prends les transports en commun tous les jours pour aller de mon domicile parisien à mon travail en banlieue. Mais une voiture, c'est quand même bien pratique pour pouvoir quitter la ville et partir le week-end en toute liberté.

**2- Avez-vous pu réaliser des économies sur votre budget auto ?**

Les transports, cela constitue un poste important dans mon budget ! Comme je devais changer de voiture, j'ai décidé en début d'année de troquer mon vieux véhicule pour une auto neuve. J'ai investi dans une voiture propre, qui produit moins de 120 g de CO<sub>2</sub> au km. J'ai pu bénéficier de 700 € au titre du bonus

**5 345 € :  
budget  
auto  
moyen\*\***

écologique mis en place par les pouvoirs publics, et de 1 000 € supplémentaires de prime à la casse<sup>1</sup>.

**3- Pourquoi avoir souscrit un contrat AUTO PASS auprès de la GMF ?**

J'ai profité d'un tarif vraiment intéressant. Avec le Bio Bonus prévu au contrat, la GMF donne un sérieux coup de pouce aux acquéreurs de véhicules propres. Et j'ai pu aussi bénéficier de la réduction ECO PASS réservée aux automobilistes titulaires d'un abonnement annuel de transports en commun, ce qui est, mon cas. Au total, ma cotisation a réellement baissé par rapport au tarif normal. Sur un peu plus de 500 €, l'économie dépasse 67 € !<sup>2</sup>

1) Source : Automobile Club, budget pour une Clio III essence, chiffre 2007. Coût par heure pour le mois de juillet (tarif officiel) de 10,00 € pour l'acquisition d'un véhicule propre immatriculé (80g CO<sub>2</sub>/km).  
2) Economie de 0,34 € sur la cotisation annuelle de 530,05 € pour l'assurance d'un véhicule Peugeot 207 HDI (rendement 57 CV) avec le contrat AUTO PASS, assorti de nos autres contrats avec la GMF, pour un conducteur âgé de 30 ans, 40% de bonus sans sinistre respectifs.  
\*\* en incluant le bonus.

## ASSURANCE AUTO PASS DE LA GMF : les + qui vous font gagner de l'argent

Avec AUTO PASS, vous profitez de tarifs en baisse de 3% en moyenne, avec en plus des réductions significatives dans un ensemble de cas :

### BIO BONUS

+ 700 € sur l'acquisition des véhicules propres (moins de 120 g de CO<sub>2</sub>/km) pour un véhicule de moins de 5 ans.

### PETIT ROULEUR

- 10 % si vous faites moins de 5 000 km par an en usage privé avec votre véhicule.

### ECO PASS

- 10% pour les automobilistes titulaires d'un abonnement annuel assenti de transports en commun.

### BONS CONDUCTEURS

Ils ne paient pas pour les autres, et encore moins avec AUTO PASS ! Avec 30% de bonus sans sinistre respectifs depuis 7 ans, la GMF augmente le bonus jusqu'à 65% (c'est le Bonus +).

### JEUNES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE MOINS DE 30 ANS

- 25% de réduction à la prime (en l'absence de sinistre) en vertu des tarifs d'assurance des agents de l'État et du personnel des services publics. Plus encore d'autres sur les primes pour conducteurs novices.



➤ RENTRÉE SOCIALE

## Un programme chargé

Politique fiscale, taxe carbone, statut de La Poste, grand emprunt et surtout chômage et relance économique sont au menu de rentrée sociale.

L'été a été marqué par l'approfondissement de la crise avec la poursuite de la montée du chômage et de multiples conflits sociaux parfois emblématiques. Pourtant, gouvernement et patronat ont poursuivi la même politique économique et sociale et en cette rentrée M. Sarkozy se voit obligé de rappeler à l'ordre les acteurs financiers sur la question des bonus des traders et des conditions de prêts accordés aux PME.

En juillet ce fut d'abord le coup de force de l'extension du travail dominical avec le vote de la loi par le Parlement le 22, puis l'adoption de la loi Mobilité dans la Fonction publique le 23, enfin le lancement du projet de privatisation de la Poste au conseil des ministres du 28, en août de nouvelles menaces s'annoncent sur les retraites et la protection sociale avec de nouvelles dispositions qui se dessinent au détriment des mères de famille.

Le grand emprunt d'État destiné à « dessiner la France de l'après-crise », sera lancé au début de l'année 2010. La commission Juppé-Rocard, mise en place le 26 août, est chargée de faire des propositions dans les deux prochains mois sur les modalités de l'emprunt et, surtout, son utilisation.

Dans le même temps, le projet de loi de finance 2010 en préparation confirme la

politique de suppressions massives d'emplois publics, le maintien voire l'accentuation d'une politique fiscale injuste. La remise en cause des niches fiscales dont le coût représente près de 70 milliards d'euros pour le budget de l'État ne semble plus d'actualité et beaucoup d'inconnues demeurent sur la création de la contribution climat énergie, et sur les conditions de la suppression de la taxe professionnelle. Cette situation donne au mouvement syndical une responsabilité accrue pour s'opposer à ces politiques et imposer des solutions alternatives. Or après des mouvements puissants au début de l'année autour d'une plate-forme ambitieuse, les journées d'action de mai et juin n'ont pas été à la hauteur. Cela ne signifie pas que l'unité d'action soit morte et la FSU fera tout pour que l'intersyndicale se réunisse et impulse de nouvelles mobilisations. Une dynamique prometteuse est en route contre la privatisation de la poste avec un grand référendum organisé le 3 octobre. Mais la FSU doit prendre sans attendre ses propres responsabilités dans l'Éducation et la Fonction publique. À la date où nous sommes les décisions ne sont pas encore prises mais d'ores et déjà des réunions intersyndicales dans ces secteurs sont prévues autour de la rentrée.

CLAUDIE MARTENS

## Suicides en prison

Les mesures annoncées le 18 août par Michèle Alliot-Marie, garde des sceaux, pour lutter contre les suicides en prison restent superficielles et ne posent pas les questions de fond, liées notamment au contexte de surpopulation carcérale, au manque d'effectifs en personnel. À l'heure où un nouveau projet de loi pénitentiaire va être présenté à l'Assemblée nationale à partir du 14 septembre, c'est sur les enjeux et les conséquences de cette loi que devrait porter le débat.

Pour le SNEPAP-FSU, « le gouvernement pourrait enfin aller plus loin dans le respect des droits de la personne détenue, donner un sens à la peine, et minimiser les risques de traumatismes psychologiques liés à l'enfermement ». Il serait temps que la France se donne les moyens de ne plus avoir « des prisons faisant honte à la République ».



© TRÉVIERS/NAJA

## Travail le dimanche : une nouvelle remise en cause du droit du travail

La loi sur le travail dominical a été adoptée en juillet malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales (déclaration commune du 26 mai 2009). Avec ce texte qui étend l'ouverture des commerces le dimanche, les pressions seront importantes sur les salariés de ce secteur. Dans un contexte de crise de l'emploi, on est bien loin du libre choix mis en avant dans l'intense campagne gouvernementale. Les parlementaires de l'opposition viennent de déposer un recours devant le Conseil Constitutionnel. FO a annoncé avoir saisi le Bureau international du travail sur le sujet, la CGT propose d'examiner unitairement tous les recours possibles contre la nouvelle législation.

&gt; ENTREPRISE PUBLIQUE

# Un référendum pour La Poste



Le gouvernement a précisé son calendrier concernant son projet de changement de statut de la poste en société anonyme à capitaux publics.

Le Conseil des ministres a adopté le 28 juillet le projet de loi. Le débat parlementaire aurait lieu à l'automne pour permettre ensuite l'examen au conseil constitutionnel avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, objectif du gouvernement pour le changement de statut et date de la libéralisation totale du marché du courrier en Europe. La réforme ouvre la voie à une prévisible privatisation définitive. En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en

société anonyme (France Telecom, GDF, etc.), cette transformation a été suivie de la vente des actions de l'État pour la privatisation de la société.

Très impopulaire à en croire les sondages, elle avait été reportée une première fois avant les élections européennes, après plusieurs campagnes du Comité national contre la privatisation de La Poste dont la FSU est partie prenante. Aujourd'hui, le comité regroupant plus de 60 organisations de divers horizons (syndicaux, politiques, associatifs) entend porter le débat sur la place publique. La population a son mot à dire! Pour en créer les conditions, il organise dans toute la France entre le 28 septembre et le 3 octobre un large référendum national avec une même question : « Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet? » Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer. Les personnels de La Poste, de leur côté, seront en grève le 22 septembre à l'appel de toutes les organisations syndicales.

CLAUDIE MARTENS

Toutes les modalités pratiques, le matériel de vote, les contacts vers les comités locaux dans les départements sur <http://www.appelpourlaposte.fr/>

## Suppression du juge d'instruction ?

Dans le cadre du projet de réforme pénale envisagée par le président de la République, le rapport Léger propose la suppression du juge d'instruction, un « souhait » du chef de l'État, qui estime que la procédure serait plus équilibrée et donnerait plus de droits à la défense et aux victimes. Le juge d'instruction n'intervient que dans 5 % des affaires en moyenne, mais ce sont les plus graves, ou les plus compliquées. Le pouvoir d'enquête serait confié aux seuls procureurs. Beaucoup y voient un danger de tutelle du pouvoir sur la justice dans le cas d'affaires politiques, financières ou jugées sensibles, car contrairement au Parquet, le juge d'instruction est indépendant. Vers qui se tourneront les victimes si le Parquet refuse de saisir de l'affaire ?

## Polémique sur le coût de la rentrée

Le coût de la rentrée est-il en baisse pour les familles? Alors que le nombre de demandeurs d'emplois bat de nouveaux records, le pouvoir d'achat des Français n'est pas au beau fixe. Le ministre de l'Éducation n'a cessé de communiquer sur sa volonté de limiter les coûts via une liste-type de fournitures scolaires par niveau et des accords avec la grande distribution. Côté enseignants, la question de la liste, concoctée sans concertation laisse dubitatif, ne correspondant pas forcément aux réalités. Plus grave, la circulaire ne mentionne plus le caractère facultatif de ces achats, ce qui interroge sur la gratuité de l'école, notamment dans le premier degré. Côté familles, les associations ont enquêté sur la baisse des prix : vendus à prix coûtant en grande surface les « essentiels de la rentrée » permettent d'afficher des baisses mais sont souvent de qualité médiocre. Avec un calcul prenant en compte les divers frais de rentrée, la Confédération syndicale des familles (CSF) estime la baisse à 0,87 %. Le coût de la rentrée serait de 110 euros pour un élève de CP à 562 pour un lycéen en seconde. La CSF constate que « dans le contexte actuel le budget demeure lourd pour les familles, notamment les plus pauvres ». Pour l'UFAL (Union des familles laïques) « les chiffres globaux n'ont aucun sens compte tenu des disparités régionales et des inégalités sociales » dans un contexte d'accroissement des inégalités. Pour les étudiants, la rentrée sera également très chère, avec une hausse de plus de 3 %, soit un budget de 3 054 euros à Paris et 2 472 euros en province. Le logement est le principal facteur de la hausse, mais les frais d'inscription augmentent également (1,55 %), de même que le ticket restaurant (0,5 ct) et la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

# 2010 : retraites de nouveau

Le gouvernement continue à ponctuer le calendrier de nouveaux rendez-vous qui visent à modifier par touches successives et toujours dans la même logique le système des retraites. Nicolas Sarkozy a annoncé dans son discours à Versailles que « le temps de la décision viendra mi-2010 ».

Le gouvernement a souligné à plusieurs reprises la nécessité selon lui de reculer l'âge de départ à la

renflouer la caisse de retraites qui accuse une prévision de déficit de 7,7 milliards, liée à l'augmentation du chômage. S'appuyant sur l'exemple allemand, un passage à 67 ans est évoqué, mais certains plaident pour 70 ans, suivant les injonctions du Medef, qui propose de commencer par reculer dès 2012 l'âge de départ à 63 ans alors que les patrons sont pourtant largement responsables du faible taux d'emploi des seniors! Le gouvernement feint d'ignorer que 40 % seulement des salariés sont encore en activité à 59 ans, et que beaucoup d'entre eux ne sont pas en situation de poursuivre leur activité. Ainsi, après avoir imposé un allongement de la durée de cotisation à 40 puis 41 annuités, le gouvernement Fillon poursuit dans son objectif de démantèlement des retraites par répartition. Cette mesure conduirait en effet à augmenter les effets de la décote et dégraderait encore davantage le niveau de pension.

## Avantages familiaux

Le gouvernement, par la voix de Nadine Morano et de Xavier Darcos, propose de revenir sur la majoration de 2 ans par enfant pour les mères dans le régime général, et ce dès 2010. Une mesure de même ordre a été mise en œuvre dans la fonction publique en 2003 (voir encadré ci-dessous). Elle a entraîné pour les femmes fonctionnaires une dégradation importante des droits à pension. Les travaux du Conseil d'orientation des retraites ont mis en évidence la contribution majeure de ces dispositifs à la réduction des écarts de pensions entre les hommes et les femmes. Le gouvernement ne peut s'exonérer de cette réalité. Pour la FSU qui réclame le retour des bonifications familiales dans la Fonction publique, il n'est pas admissible que les femmes soient une fois de plus pénalisées. Il est parfaitement possible de lier les avantages familiaux à l'accouchement et à la maternité. Privilégier l'indemnisation des périodes de congé parental est une piste délicate, car revenant à promouvoir un modèle social (la mère au foyer) massivement rejeté, et souvent dangereux pour la réinsertion professionnelle des femmes.

La FSU, qui a demandé une audience au ministre du travail, a également mis en garde le gouvernement et le ministère de la fonction publique contre une modification des conditions de départ anticipé pour parents de 3 enfants, qui n'aurait pour premier résultat que de précipiter les départs en retraite des personnes concernées. Elle se battra contre toute régression des retraites des femmes.

## Prochain rapport du COR

Le Conseil d'Orientation des retraites prépare pour le début 2010, à la demande du parlement un rapport sur les modalités techniques du pas-



© TRÉVIERSALAJA

La commission européenne s'en prend de nouveau aux femmes fonctionnaires et vise désormais le dispositif transitoire pour les enfants nés avant 2004.

retraite, une mesure « souhaitable » « inévitable », « nécessaire », pour

## Contestées aux mères

Dans la Fonction publique, la jurisprudence européenne (arrêt Griesmar) a considéré que ces mesures « réservées » aux mères sont contraires au principe d'égalité hommes/femmes et devaient être étendues aux hommes: les bonifications familiales ont été supprimées pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, et les conditions d'octroi modifiées pour les enfants nés avant cette date.

La jurisprudence européenne change en réalité le sens des dispositifs qui étaient des dispositifs compensatoires des inégalités vécues par les mères dans leurs carrières et leurs salaires. Début 2009, suite à une nouvelle jurisprudence européenne et à un avis de la Halde, la Cour de cassation a estimé qu'un père pouvait prétendre à une majoration analogue au nom de l'égalité homme-femme, dans le cadre du régime général.

Excluant l'extension du dispositif aux pères, le gouvernement étudie plusieurs

pistes plus ou moins régressives. Mais le maintien de la majoration de 2 ans (qui peut être liée à l'accouchement ou à l'interruption d'activité, indispensable notamment pour les enfants adoptés) est aussi exploré et, à financement constant, c'est la seule solution empêchant une régression pour les mères. Celles-ci, dans le régime général, perçoivent des salaires inférieurs de 20 % et des pensions inférieures de 40 % à celles des hommes. Les Majorations de durée d'assurance représentent environ 20 % de la pension des femmes qui en ont bénéficié (90 % des femmes qui prennent aujourd'hui leur retraite).

La commission européenne s'en prend de nouveau aux femmes fonctionnaires et vise désormais le dispositif transitoire pour les enfants nés avant 2004 (maintien de la bonification sous condition d'interruption d'activité de deux mois), au prétexte que celui-ci serait pris majoritairement par les femmes!

# sur la sellette

Après avoir imposé un allongement de la durée de cotisation à 40 puis 41 annuités, le gouvernement Fillon poursuit dans son objectif de démantèlement des retraites par répartition.

© TRÉVIERS/NAJA



ma  
RETRAITE

sage de tous les régimes actuels, y compris celui de la Fonction publique à un régime en points ou en comptes notionnels : ces systèmes utilisés par exemple en Suède relèvent de la répartition, mais l'acquisition de « points » est individuelle. L'idée du gouvernement est la recherche d'un système qui se piloterait tout seul en s'ajustant au gré de la conjoncture, de la démographie ou de l'espérance de vie. Cela pose la question de l'articulation entre contributivité et redistribution. Mais il faut rappeler que, quelle que soit la modalité de détermination des retraites, le débat est d'abord politique : veut-on continuer à développer et améliorer le système de retraites par répartition, ce qui pose la question du financement, ou veut-on continuer à dégrader le rendement des retraites ouvrant la voie à la capitalisation, alors que la crise financière a montré ses effets dévastateurs dans les pays qui l'ont mise en œuvre ? Tel est le vrai enjeu, que le gouvernement s'efforce de masquer.

Pour la FSU, le mouvement syndical doit s'emparer de cette question lors des prochaines réunions unitaires et en faire un axe majeur de mobilisation et d'action.

ELIZABETH LABAYE

## 2 questions à Henri Sterdyniak « Aucune garantie »

Quelles sont selon vous les conséquences de la réforme de 2003 ?

La réforme proposait d'assurer l'équilibre du système des retraites par l'allongement progressif de la durée de cotisation requise pour avoir droit à une retraite à taux plein. C'est un choix contestable, mais le choix inverse – augmenter les taux de cotisation – n'a pas été porté avec suffisamment de force par les salariés. L'allongement de la durée de cotisation requise de 40 à 41 ans s'appliquera de 2009 à 2012 au rythme d'un trimestre par an. Le gouvernement s'est refusé à le repousser, malgré la dégradation du marché de l'emploi et le peu de succès des politiques visant à prolonger la durée d'activité des seniors. Il faudrait inciter (ou obliger les entreprises) à employer des seniors et prévoir des dispo-

sitifs spécifiques pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.

La réforme n'a donné aucune garantie sur l'évolution du taux de remplacement. Les jeunes générations peuvent craindre de cotiser pour rien, ce qui peut pousser à se tourner vers la capitalisation, même si la crise financière a montré les risques de celle-ci.

**Le gouvernement veut modifier les avantages familiaux dont bénéficient les femmes ? Qu'en pensez-vous ?**

Statistiquement, les pères de famille ont le même niveau de retraite que les hommes n'ayant pas élevé d'enfants alors que les mères perdent beaucoup en droit propre à la retraite (- 34 % pour deux enfants, - 62 % pour 4 enfants) du fait des arrêts d'activité, des



Henri Sterdyniak  
Économiste à l'OFCE.

périodes de temps partiel et des limitations de progression de carrière. La majoration de durée d'activité (2 ans par enfant élevé) corrige en partie ces effets. Mais les pensions des femmes restent plus basses que celle des hommes (48 % en droit propre). Tant que ces disparités subsistent, il faut maintenir des avantages différenciés en faveur des mères. Leur suppression serait une injustice : ce sont à la fois le fort taux de fécondité des femmes et leur fort taux d'emploi qui permettront le financement des retraites de demain.

## Le « Grand Paris » en projet de loi

Après deux réunions interministérielles successives durant l'été, le Premier Ministre a confirmé l'examen d'un projet de loi instituant la société du Grand Paris par le conseil des ministres du 23 septembre. L'avant-projet indique que la « Société du Grand Paris », avec 50 % des droits de vote pour l'État, a pour objet de réaliser des projets d'infrastructures d'intérêt national constituant le réseau « de transports du Grand Paris ». Il précise qu'elle peut, à proximité des gares ou sur des territoires stratégiques, exercer un droit d'expropriation ou de préemption (...) afin d'y conduire des opérations d'aménagement ou de construction.

Autrement dit, l'État reprend brutalement la main à la fois en matière de transport et en matière d'urbanisme en Ile-de-France. Le débat s'annonce plus que tendu avec la Région et les collectivités territoriales. Au cœur du conflit annoncé : le contenu de projets décisifs pour la Région capitale et la place des collectivités dans leur élaboration.

> COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

# La réforme Balladur entre au parlement

L'avant-projet de loi « relatif aux collectivités territoriales » devrait être adopté le 17 septembre en Conseil des ministres.



© MUCHELLINAJA

L'avant-projet de loi, proche des propositions du comité Balladur, propose la création des « conseillers territoriaux » remplaçant les actuels conseillers généraux et régionaux. Ils siègeraient « au conseil général de leur département d'élection et au conseil régional de la région à laquelle appartient leur département d'élection. » L'opposition est vent debout contre cette proposition, qui à la veille des élections régionales ressemble à une opération politique contre les majorités actuelles des régions et des départements. C'est en effet une modification profonde du « mille-feuille » territorial.

Autre disposition importante, quant à ses conséquences, la création de « métropoles », nouvelles collectivités territoriales d'au moins 500 000 habitants, qui se substitueraient, sur leur territoire, au département dont elles reprendraient les compétences ; elles exerceraient également les compétences actuellement détenues par les communautés urbaines. Le passage de l'intercommunalité crée par la loi

Chevènement de juillet 1999 serait modifié : les EPCI\* inclus dans la métropole disparaîtraient.

Le texte propose aussi la création de « communes nouvelles ». La procédure de regroupement de départements serait assouplie

Enfin sur le sujet très controversé de la clause de compétence, il est question de la supprimer pour les départements et les régions, ceux-ci n'exerçant « leurs compétences que dans le cadre de la loi ». Pour l'Association des Départements de France, ce projet s'ajoutant à la création des métropoles – signerait « la fin des départements ». Il semble que des négociations se poursuivent et que cette suppression de la clause générale de compétence soit tempérée par la possibilité de partager des compétences entre collectivités ou de les déléguer aux communes, aux EPCI ou aux métropoles.

Comme le dossier de POUR n° 136 le souhaitait, espérons que ces questions feront l'objet d'un vaste débat public et non de marchandages électoralistes.

ELIZABETH LABAYE

\*Établissement Public de Coopération Intercommunale ; il reçoit des compétences d'attribution transférées par les communes membres ; les EPCI à fiscalité propre détiennent obligatoirement des compétences fixées par le législateur auxquelles s'ajoutent des compétences facultatives.

## Suppression de la taxe professionnelle

En application de la décision du chef de l'État, 80 % de la taxe professionnelle, sera supprimée en 2010, générant un manque à gagner de 22,2 milliards pour les collectivités locales, Le gouvernement, a soumis début août aux associations d'élus, aux organisations patronales et aux parlementaires une série de propositions. La taxe serait remplacée par la cotisation économique territoriale avec deux composantes : la cotisation locale d'activité qui correspond au maintien de la taxe foncière sur les entreprises, et la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée. Actuellement d'un montant de 1,5 %, elle ne concerne que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 7,6 millions d'euros. En l'état, le texte ne définit

ni les nouveaux seuils d'imposition ni les nouveaux taux, deux éléments essentiels pour connaître d'une part le montant des recettes et d'autre part quelles entreprises seront touchées et à quelle hauteur. La réforme s'accompagnerait d'une nouvelle répartition des impôts locaux entre communes, départements et région, ainsi que de transferts et compensations versés par l'État. Au cœur des discussions se posent les questions du montant des ressources des collectivités mais surtout de leur autonomie financière via leurs marges de manœuvre fiscale. La réforme devra être approuvée par l'Assemblée et le Sénat, obligeant le gouvernement à trouver un accord suffisamment large avec les élus.

> RGPP

# Recentralisation de l'État ?

La réforme de l'administration territoriale de l'État – RéATE – dans le cadre de la RGPP se traduit pour les citoyens et les agents par un véritable saccage des politiques publiques.

Face à la décentralisation et pour faciliter les suppressions de postes, la RGPP se décline aux niveaux régional et départemental. Tandis que dans les ministères on fusionne les directions, au niveau local le bouleversement est total. Jusqu'à présent les missions de services publics, pilotées par un ministère ou une direction ministérielle se déclinaient dans des directions régionales et départementales. Ce qui signifie que les missions restaient définies nationalement même si elles étaient ensuite mises en œuvre en tenant compte des réalités locales. Les agents dépendaient de leur ministère, de leurs corps, de leurs CAP.

La RéATE pousse à son terme une orientation esquissée sous Raffarin. C'est dorénavant le préfet de région qui est le grand maître de l'ensemble des politiques de l'État. Huit directions régionales (par exemple la DRAC ou la DREAL) regroupent l'ensemble des politiques publiques. Certaines de ses directions régionales disposent d'unités territoriales (UT) au niveau départemental. Par exemple les SDAP (services départementaux de l'archéologie préventive) deviennent des UT de la DRAC. Mais c'est lorsque l'on « descend » au niveau départemental que la rupture se fait. Toutes les directions départementales sont fusionnées dans deux (pour les départements de

moins de 400 000 habitants) ou trois directions interministérielles. Par exemple, dans tous les départements, existera une DDT – direction départementale des territoires – qui intégrera l'agriculture et la forêt, une partie de l'équipement, les services environnement de la préfecture, les affaires maritimes. On le comprend cette fusion de services, sous l'autorité du préfet de département, permettra de supprimer des missions, de mutualiser les personnels et les moyens, y compris les locaux. C'est pour les citoyens moins de lisibilité, moins de garantie sur le maintien des missions. Pour les personnels et malgré toutes les déclarations selon lesquelles « rien ne change » c'est un bouleversement total. À partir de corps, de métiers, de savoirs faire, de conditions de travail, de primes actuellement très divers il sera forcément tentant d'opposer, dans une gestion fonctionnelle de « proximité », les uns aux autres. La loi de mobilité votée en juillet fournit tous les outils nécessaires à cette nouvelle gestion des agents. Une plateforme interministérielle « d'appui à la gestion des ressources humaines » se met en place, ainsi qu'une bourse d'emploi au niveau régional. L'objectif final? Les suppressions de postes!

JEAN-MICHEL DREVON

## On vote dans les DREAL

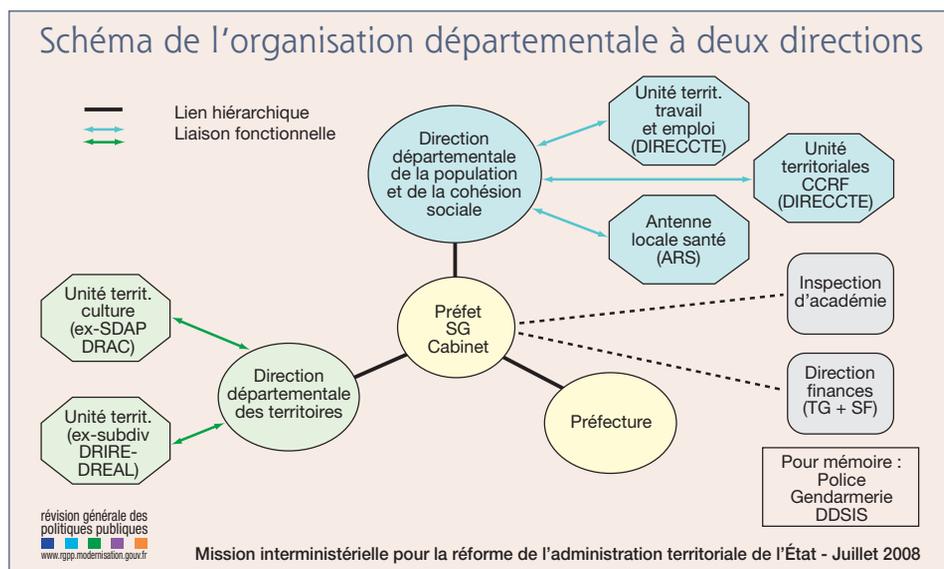
Les regroupements et fusion ont pour conséquences de nouvelles élections aux CTP.

Ce sera le cas le 29 septembre dans les 9 directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) déjà installées. Ce qui pose et posera partout des défis redoutables à des organisations syndicales fortes dans telle direction et service ministériel, mais faibles ou inexistantes ailleurs. Les syndicats concernés de la CGT (FNEE et Finances), de la FSU (Sup-équip et SNE) et de Solidaire (IDD) se sont rencontrés le 10 juin et ont décidé de s'adresser ensemble aux salariés.

Constatant « leur convergence de vue sur les revendications des personnels de toutes catégories et le besoin d'unité » et tenant compte « avec intérêt des premières discussions menées entre elles aux niveaux interprofessionnel confédéral et de la fonction publique, pour faire évoluer nos outils syndicaux au service des salariés. » Elles ont invité leurs organisations à présenter des listes communes.

Les réalités du terrain ont permis dans 4 régions la présentation d'une liste commune aux trois organisations (Champagne-Ardenne, Haute Normandie, Nord Pas de Calais, Pays de la Loire). Dans les 5 autres (Corse, Midi-Pyrénées, PACA, Picardie, Rhone-Alpes) il y aura des listes communes FSU/Solidaires.

On suivra avec intérêt ce premier test grandeur nature sachant que la généralisation dans les DREAL des autres régions sera pour l'an prochain.



> PARCOURS PROFESSIONNEL

# La loi « mobilité » : outil de casse du statut

Malgré l'opposition de l'ensemble des syndicats, la loi « mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique » a été adoptée le 23 juillet 2009 par le Parlement. Une véritable boîte à outil pour la RGPP.



© TRÉVIER/SINAVA

Présentée comme créant un « droit à la mobilité » pour « offrir aux fonctionnaires des perspectives de carrière plus riches et plus diversifiées », elle s'inscrit de fait dans le dogme du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux et du désengagement de l'État.

La loi prévoit effectivement des conditions assouplies pour le détachement et l'intégration directe entre les trois fonctions publiques, la suppression de certaines barrières d'âge, ou l'ouverture des concours internes aux personnes exerçant dans un État de l'Union européenne des fonctions

comparables à celles des fonctionnaires civils.

Mais la mobilité est surtout contrainte pour les agents, puisque ceux dont les emplois ou les missions seront supprimés (et ils risquent d'être nombreux dans ce cas-là, dans le contexte actuel de réduction des effectifs publics) pourront être réaffectés, voire, « en cas de manquements à leurs obligations de formation et de recherche d'emploi », être placés d'office en disponibilité ou mis à la retraite. Dans la Fonction Publique territoriale, les élus locaux pourront supprimer des missions d'intérêt général pour

cause de choix financiers, et donc les emplois publics qui y sont rattachés.

Pour le remplacement des agents en cas d'absence momentanée, le recours aux non titulaires est favorisé, et il devient possible de faire appel à des missions d'intérim.

La loi autorise le cumul d'emplois à temps incomplet entre les trois versants de la Fonction publique, ce qui ouvre la voie à des emplois éclatés, véritable écartèlement professionnel. Dans le contexte de la RGPP, un agent peut se trouver contraint à donner son « accord » pour exercer sur de tels postes.

La loi organise enfin une individualisation de la gestion des personnels (pérennisation de l'entretien professionnel, dérogations pour les besoins de la gestion pour les nouveaux corps interministériels...), favorisant la logique de concurrence entre les agents.

La loi adoptée nécessite cependant encore des décrets d'application (réorientation professionnelle, cumul d'emplois à temps non complet, suppression de la notation dans la Fonction publique territoriale, dématérialisation du dossier...), autant d'étapes qui permettront de poursuivre le combat contre sa mise en œuvre.

À noter que l'examen de ce texte a été l'occasion pour le gouvernement de faire passer un amendement autorisant la reprise, par les associations, des auxiliaires de vie scolaire arrivant en fin de contrat (voir page 16).

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Réactions syndicales

*Pour la FSU, à travers cette loi, c'est le statut même de la Fonction publique qui est en cause. La CGT a quant à elle critiqué un texte qui permettra au gouvernement « de se délester de milliers de fonctionnaires et de les*

*expédier, soit vers les collectivités locales, soit vers le privé ». L'ensemble des fédérations de fonctionnaires avait d'ailleurs demandé le retrait des articles qui bouleversent les règles statutaires fondamentales.*

Une agence de remplacement

> EDUCATION

# Rentrée sous tensions

Alors qu'il supprimait des milliers de postes dans l'Éducation nationale qui touchent notamment les remplaçants, Xavier Darcos annonçait dès mai 2008 la création d'une Agence du remplacement pour « assurer la continuité du service public ». Bien que flou le projet s'articulait autour d'« une espèce d'agence d'intérim privée » permettant de « solliciter de jeunes professeurs en fin de préparation, des stagiaires ou des jeunes en fin de master ». Autrement dit, s'offrir la possibilité de recruter massivement des vacataires, ouvrant de nouvelles brèches dans le statut de la Fonction publique, ce à quoi la FSU s'oppose. Découvrant sans doute la complexité et la conflictualité du dossier, Luc Chatel, après avoir annoncé « reprendre à son compte cette bonne idée », s'est contenté, pour l'heure, de nommer une mission d'expertise.



© CADIEU/NAJA

Avec les 13 500 postes supprimés qui sont venus s'ajouter aux 11 200 de l'année dernière, difficile de faire croire à une rentrée sereine. Certes, à coup de précaires, d'effectifs plus chargés, de suppressions d'options et d'enfants non – accueillis (il manque 50 000 places en maternelle!), le ministère a pu masquer les plus gros problèmes. Mais la dégradation de l'offre éducative, des conditions de scolarité et des conditions de travail des personnels est déjà très sensible et sera vite aggravée par les problèmes de remplacement, l'absence de formation pour scolariser dans de bonnes conditions les élèves en situation de handicap, ou les cicatrices laissées par l'attaque contre les RASED. Le nouveau ministre, même s'il a voulu jouer la prudence et apporté peu de réponses précises, met ses pas dans ceux de Xavier Darcos. C'est le constat que tire la FSU

après la rencontre de fin août avec Luc Chatel: non seulement poursuite du plan de réduction des postes et des réformes contestées (programmes et aide personnalisée en primaire, réforme du bac pro...) mais aussi publication des décrets formation-recrutement, justification des sanctions contre les « désobéisseurs », annonce d'un calendrier précipité pour la réforme du lycée général et technologique...

Des tensions sont à prévoir aussi à l'Université avec le « remembrement » concurrentiel annoncé, les modifications statutaires et le dossier toujours controversé de la mastérisation.

Les salaires sont également au cœur des préoccupations de cette rentrée: il y a en effet urgence, même Eric Woerth reconnaît que le salaire des enseignants est « assez faible »... oubliant au passage tous les autres personnels.

Les années précédentes ont été marquées par de forts mouvements dans l'éducation (associant parents, enseignants, mouvements pédagogiques) obligeant Xavier Darcos à des reculs (report de la réforme du lycée, de la formation, reculs sur les Rased, la maternelle...). Pour la FSU, il est nécessaire de poursuivre le mouvement et de construire rapidement une action nationale contre les suppressions de postes et pour des réformes ambitieuses qui permettent une meilleure réussite des élèves. Une rencontre de l'intersyndicale de l'éducation, avec la FCPE, les mouvements pédagogiques se tiendra dans les prochains jours.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Budget 2010: nouvelles suppressions de postes au programme

À la veille de son départ, Xavier Darcos avait détaillé les 16 000 suppressions de postes prévues au budget 2010 de l'Éducation: 600 au niveau des personnels administratifs, 14 000 enseignants – stagiaires (application des nouvelles modalités de recrutement, largement contestées), le reste dans l'enseignement privé.

De 2007 à 2010, 49 400 postes d'enseignants ont été supprimés, soit plus de 6 % des effectifs constate Le Monde. Mais Luc Chatel entonne la même rengaine « La rentrée va se faire à taux d'encadrement constant ».

S'articulant avec la publication pendant l'été des décrets sur la formation et le recrutement des enseignants fortement contestés, les 14 000 postes de stagiaires conduiront à des réductions importantes de moyens sur le terrain et elles confirment les analyses de la FSU sur une réforme de la formation des enseignants marquée d'abord par le souci d'économies budgétaires qui se traduiront par une dégradation considérable de la formation initiale des nouveaux enseignants ainsi que de la formation continue: un pari dangereux pour une formation de qualité et pour l'avenir du système éducatif. Par ailleurs les chiffres annoncés par le ministère mettent en évidence que l'enseignement privé aurait, pour la seconde année consécutive, des suppressions d'emplois nettement inférieures à 20 % de celles du public remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire ».

> ENSEIGNANTS

## Formation-recrutement : toujours d'actualité

Malgré l'opposition syndicale, les décrets ont été publiés pendant l'été. Suite aux rapports Marois-Filâtre et à la mobilisation syndicale, le nouveau ministre de l'Éducation nationale s'est engagé à mettre en place en septembre des groupes de propositions sur la réforme de la formation des enseignants.

La rentrée ne pourra faire l'impasse sur l'épineuse question du recrutement et de la formation des enseignants ! La précipitation et le manque de concertation ont marqué l'an dernier les différentes étapes de la mastérisation, Xavier Darcos et Valérie Pécresse parvenant à rassembler, contre leur réforme, l'ensemble du monde éducatif.

Le 10 juillet un courrier des deux ministres (Luc Chatel et Valérie Pécresse) à la FSU confirmait les engagements pris lors de l'audience du 7 : tenir compte des rapports Marois-Filâtre et mettre en place dès septembre des groupes de propositions. Ceux-ci, qui devraient recevoir les organisations syndicales, porteront sur les maquettes de concours, l'articulation entre les concours et les formations en master, les maquettes de diplômes et la nature de la formation continuée (post-concours). Ce travail sera organisé par type de concours (agrégation, capes, professorat des écoles, enseignement technologique et professionnel), avec un cadre commun. Les travaux de ces groupes devraient être finalisés pour le mois de novembre 2009 et les partenaires



reçus en décembre « avant de prendre les décisions finales sur les maquettes de concours et de master ». Le CNE-SER\* sera appelé à discuter du cadrage des maquettes de masters puis des offres et maquettes de formations que les universités auront fait remonter avant la mi-avril.

Cependant malgré cet affichage, les décrets, dont la FSU demandait la non-publication pour permettre une concertation approfondie, ont été publiés fin juillet. Par ailleurs, les ministres refu-

sent toujours de revenir sur l'inacceptable pourcentage formation/exercice en responsabilité lors de l'année de stagiaire, et de confirmer le rôle et la place des IUFM tout comme ils éludent la question des prérecrutements. Bref le dossier est loin d'être clos et la FSU continuera à porter ses exigences et ses propositions.

MARIANNE BABY

\*Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Réforme des lycées

Luc Chatel l'a clairement déclaré dans les colonnes du Monde : il se situe « dans la continuité des engagements présidentiels », et de Xavier Darcos et confirme sa volonté de mettre en œuvre la réforme des lycées à la rentrée 2010. Il s'appuiera pour cela sur le rapport que Richard Descoings avait remis à son prédécesseur début juin, et envisage de faire ses propositions pour une nouvelle architecture du lycée fin septembre.

C'est dans cette perspective qu'il a demandé aux organisations syndicales leur appréciation de ce rapport, Les associations de parents d'élèves, les organisations lycéennes ont également été invitées à faire part de leurs propositions, Pour le SNES FSU ces déclarations semblent indiquer que Luc Chatel n'a pas pris conscience de la complexité du dossier. Certes, s'appuyer sur le travail de Richard Descoings peut être un moyen de relancer le nécessaire débat pour un lycée plus démocratique. Son rapport pointait un certain nombre d'axes que les mobilisations ont imposées l'an dernier tout en contenant d'autres propositions plus contestables. En revanche, annoncer aujourd'hui que la nouvelle structure du lycée serait construite courant septembre et que le projet serait mis en œuvre à la rentrée 2010 est complètement déraisonnable. Le ministre ne doit pas s'inscrire dans un calendrier resserré qui obérerait toute chance de progrès pour un lycée véritablement démocratique.

&gt; PRÉVENTION

# Grippe A : un plan pour l'École

Luc Chatel a beaucoup communiqué autour du plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Mais d'autres problèmes peuvent griffer la rentrée !



© CADIEU/ANIA

Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, a présenté le 18 août le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale dont l'objectif affiché est de « limiter les risques sanitaires et d'assurer une continuité du service public d'éducation ». Il n'a pas pris le temps de la concertation et les mesures proposées ne tiennent pas toujours compte de la réalité du terrain. Une fermeture des classes, des écoles et des établissements, pour une durée de 6 jours (correspondant à la période de contagion), est envisagée pour des cas groupés (à partir de 3 élèves ayant

participé aux mêmes activités), mais ne peut être décidée qu'au niveau du préfet.

Selon le ministre, la continuité des enseignements serait assurée par la diffusion de programmes pédagogiques télévisuels (sur France 5) et radiophoniques (France culture) et par l'utilisation d'Internet. Des enseignants référents seraient chargés du lien aux élèves. Un dispositif qui laisse perplexité ! Un dépliant d'information à destination des familles détaille les mesures de prévention.

Ce scénario fiction laisse de nombreuses interrogations sur les moda-

lités effectives et sur l'impact de telles mesures, en particulier pour les publics scolaires les plus fragiles. La FSU a demandé et obtenu la mise en place des instances de concertation existant aux plans national et académique, notamment des Comités Hygiène et Sécurité. Elle a également souhaité une meilleure information des personnels. Enfin, la FSU a souligné à quel point cette pandémie pose de nouveau la question de l'insuffisance du nombre de personnels en charge de la santé des élèves ; elle met en avant la faiblesse de la médecine de prévention à l'Éducation nationale. Le manque de personnels TOS dans les établissements, risque également de rendre difficiles les mesures de prévention (propreté des locaux). Au plan mondial la pandémie est suivie de très près par l'OMS (organisation mondiale de la santé) qui encourage la mise en place de plans d'envergure, même si, à ce jour, le virus ne s'est pas avéré aussi dangereux que cela n'a été craint au départ. Certains spécialistes craignent cependant une nouvelle mutation du virus. Après les annonces multiples des pouvoirs publics, l'efficacité des mesures va être confrontée à la réalité du quotidien...

MARIANNE BABY

## Les désobéisseurs sanctionnés

Le 9 juillet à Toulouse, la commission disciplinaire de l'Inspection académique, avec une rétrogradation d'échelon, prononçait une lourde sanction administrative contre Alain Refalo qui s'est exprimé publiquement contre la mise en place de l'aide personnalisée. Les tribunaux administratifs de Montpellier et de Marseille ont, au contraire, suspendu les retenues sur traitement exercées par l'Éducation nationale à l'encontre de Bastien Cazals dans l'Hérault, de Erwan Redon et Christine Jousset dans les Bouches-du-Rhône, considérant qu'il n'était pas établi que les obligations de service n'avaient pas été suffisamment effectuées, les modalités de l'aide personnalisée n'étant pas suffisamment précisées. Aux dernières nouvelles l'Éducation nationale se pourvoit en cassation. Le SNUipp et la FSU demandent la levée de toutes les sanctions à l'encontre des enseignants qui se sont opposés aux réformes très contestées dans le premier degré.

> HANDICAP

## Les auxiliaires de vie scolaire sous statut associatif ?

Les auxiliaires de vie scolaire qui assurent l'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap à l'école (AVS-i) se sont retrouvés au chômage, comme 30 000 EVS à la rentrée. Certains d'entre eux pourraient bénéficier d'un contrat passé avec les associations.



© TRÉVIER-SINAIA

Depuis plusieurs années, parents, enseignants, associations, organisations syndicales militent pour que soit reconnue la fonction des AVS-i, ces personnels qui assurent l'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap à l'école, et que soit mis fin à leur précarité, préjudiciable tant aux élèves et aux familles qu'aux

agents eux-mêmes. En contrepartie, elles percevraient une subvention pour faire face aux dépenses salariales et de gestion.

Le décret d'application est paru au journal officiel le 23 août. Pourraient être repris les AVS pour lesquels « la nature particulière du handicap de

*l'élève concerné [suivi par l'AVS] rend nécessaire la continuité de son accompagnement »*

L'accord de la famille est nécessaire, et il faut enfin qu'une structure associative assure le recrutement.

Si ces restrictions sont maintenues, le nombre d'AVS pouvant bénéficier de ce dispositif serait très réduit, et nombre d'entre eux resteront sur la touche. À cela, s'ajoutent les incertitudes quant à la pérennisation des financements : il est en effet indiqué que « Cette subvention (...) tient compte (...) des évolutions de la quantité horaire de l'aide individuelle déterminée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées postérieurement au recrutement des intéressés. » Autrement dit, lorsque l'élève bénéficiera de moins d'heures d'accompagnement, parce que son autonomie se sera améliorée, la subvention versée à l'association diminuera d'autant. Dans ces conditions, qu'adviendra-t-il de l'AVS ainsi recruté ? Le ministère aurait apporté des garanties sur ces points, et trois associations (UNAPEI, FG-PEP et FNA-SEPH) ont signé le 1<sup>er</sup> septembre une convention-cadre.

Cependant, pour la FSU, il est urgent de professionnaliser et de pérenniser les auxiliaires de vie scolaire, dans le cadre du service public, pour assurer aux élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité.

EMMANUEL GUICHARDAZ

### Service civique volontaire : une solidarité à moindre coût

*Le Service civique volontaire est une des 57 propositions (faibles, inadaptées ou franchement contestables !). Il contribuera à sortir des jeunes des listes de Pôle-Emploi sans pour autant leur donner un réel emploi ou une réelle formation.*

*Les secteurs ciblés répondront aux « besoins de la société qui sont mal couverts ». Autrement dit, ceux qui souffrent du défaut d'investissement social et de choix politiques. On peut craindre que dans le contexte actuel, les jeunes les plus fragilisés ou les plus stigmatisés, n'en soient le public privilégié. Envisagé comme une alternative à l'emploi ou comme un gage de « bonne volonté citoyenne », le service civique pourrait devenir le choix de ceux qui n'en ont pas d'autres.*

# L'emploi en crise



© CADIEU/NAJA

*La barre des 10 % de demandeurs d'emploi pourrait être atteinte à la fin de l'année.*

*Tous les secteurs sont concernés, et les jeunes sont en première ligne.*

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,  
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,  
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

La crise sociale n'a pas pris de vacances et l'été a été marqué par une poursuite des luttes contre les plans sociaux et les licenciements. De Mollex à Goodyear en passant par de multiples conflits locaux, des milliers de salariés ont continué à se battre pour leur emploi (ou pire pour leurs indemnités de départ). Déjà, la fin 2008 avait vu une hausse historique du chômage avec 64 000 demandeurs d'emplois supplémentaires. Des milliers d'intérimaires et de CDD avaient vu leurs contrats s'arrêter. Un phénomène amplifié par les « licenciements économiques », conséquences de la crise financière.

Ce sont 600 000 emplois qui devraient être perdus en 2009 dont 250 000 dans l'industrie. Un phénomène général qui touche des secteurs aussi variés que l'automobile, l'habitat, les transports, la chimie ou l'imprimerie.

# Chômage : l'en

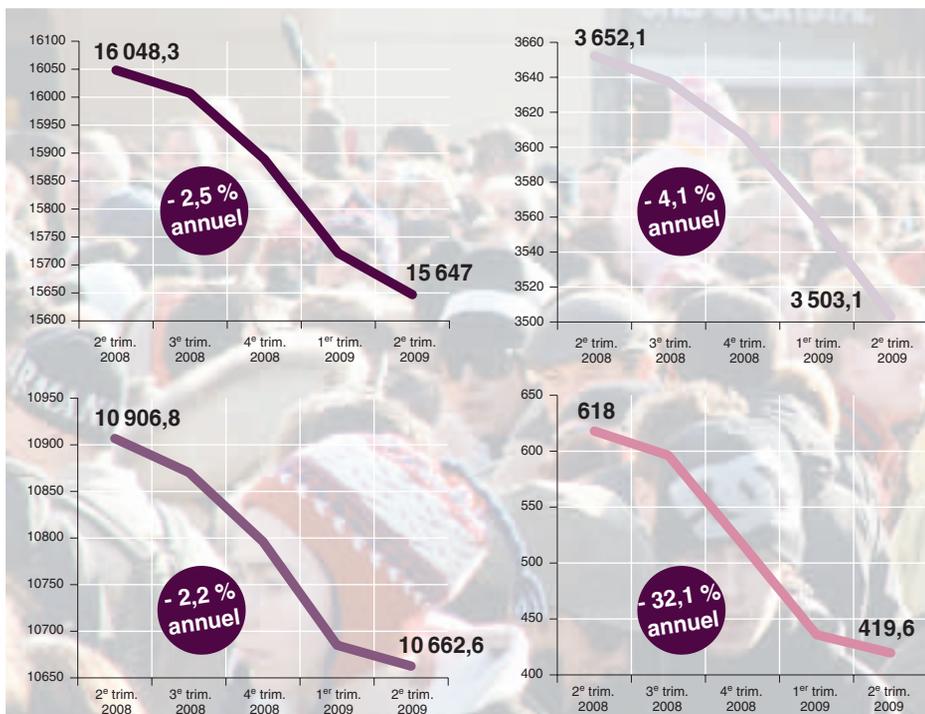
Pourtant, surprise fin juillet : d'après Pôle emploi, le nombre de demandeurs d'emploi serait en recul, au moment où la Bourse marquait une progression étonnante. Assisterait-on à une reprise sur les fronts de l'emploi et de la finance ?

Méfiance, pourtant. Le SNU-Pôle Emploi FSU dénonce « une opération d'entourloupe de grande envergure » : en réalité, si on totalise toutes les catégories de demandeurs d'emploi, la demande a augmenté en un mois de 9 200 personnes (+ 1,5 % en données CVS). D'ailleurs, les chiffres du mois d'août de Pôle emploi sont venus infirmer les données de juillet.

Les perspectives à la rentrée restent sombres. Les effets du plan de relance se font attendre, le « grand emprunt » annoncé n'affiche pas d'objectif-emploi à court terme. Dans une interview au Monde, le directeur de Pôle emploi Christian Charpy listait lui-même des éléments plus que préoccupants. Le recours à l'activité partielle a été massif. Sans reprise économique, il peut se transformer rapidement en chômage. Les licenciements économiques vont se poursuivre avec l'arrivée à maturation de nombreux plans sociaux. Et, en plus, 650 000 jeunes sortant du système scolaire vont arriver sur le marché du travail dès septembre. Et on peut sans conteste ajouter à cette liste l'impact des coupes budgétaires dans l'emploi public et les recrutements de fonctionnaires !

La France n'est pas un cas particulier en Europe (500 000 personnes de plus au chômage chaque mois sur le territoire de l'Union Européenne). Et si elle semble résister mieux que d'autres (Espagne, Allemagne...), c'est paradoxalement lié à un poids limité de son activité industrielle et au caractère faiblement exportateur de son économie. Pas vraiment de quoi se réjouir...

L'emploi, le pouvoir d'achat étaient au cœur des revendications des très fortes mobilisations de l'année dernière. La crainte du chômage reste une préoccupation majeure des Français. Au risque de laisser s'installer un sentiment général d'impuissance et de découragement, le mouvement syndical va devoir proposer rapidement d'autres échéances de luttes fédératrices.



Source : estimation réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO de la Dares et à partir des déclarations mensuelles des

Le nombre d'emplois atteindrait en France en fin d'année son plus bas niveau depuis 2000. Conséquence attendue : le taux de chômage pourrait s'élever aux environs de 10 % de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2009.

Lors des trois premiers mois de 2009, l'économie française avait détruit près de deux fois plus d'emplois salariés que sur tout 2008, un record historique. Selon des données provisoires publiées vendredi 14 août par le ministère de l'emploi, 74 100 destructions nettes d'emploi ont été enregistrées en France au deuxième trimestre 2009 (-0,5 % postes en un trimestre, -2,5 % sur un an). Au total, l'Insee prévoit la perte de 590 000 postes en 2009, après 141 000 en 2008. Le nombre d'emplois atteindrait en fin d'année son plus bas niveau depuis 2000. Le recul concerne tous les secteurs, à l'exception des services non marchands. Conséquence attendue : le taux de chômage poursuivrait sa hausse amorcée dès le début 2008 pour atteindre environ 10 % au quatrième trimestre 2009, revenant ainsi à son niveau de 1999. La baisse du PIB pourrait atteindre 3 % sur l'ensemble de l'an-

née, soit la plus forte contraction enregistrée depuis les années quarante.

## Le travail temporaire en chute libre

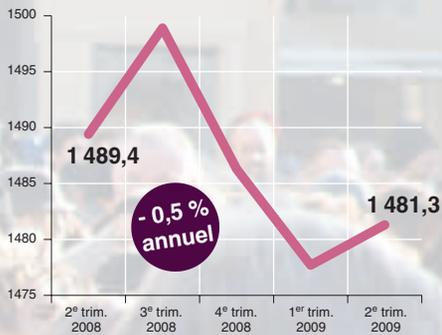
Comme depuis le début de la crise, les destructions d'emplois au deuxième trimestre concernent d'abord l'intérim et l'industrie. En un an, le nombre de postes temporaires a chuté de 32,1 %. Le secteur des services, premier gisement d'emplois en France, a enregistré au total une destruction nette de 22 400 emplois salariés au deuxième trimestre (-0,2 % sur un trimestre). La construction a encore créé des emplois mais seulement 3 600 au deuxième trimestre (+ 0,2 %). Les résultats définitifs seront publiés le 18 septembre.

## Les jeunes en première ligne

Les jeunes trinquent les premiers, et

# volée

## Union européenne : 21 millions de chômeurs



- Secteurs principalement marchands\* (EB à EP)
- Industrie\* (EB à EG)
- Construction\* (EH)
- Tertiaire\* (EJ à EP)
- Dont intérim

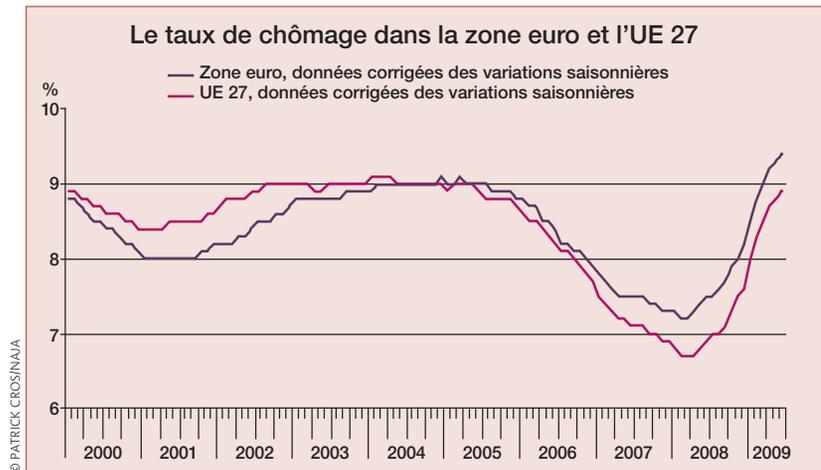
\* Ces regroupements sont obtenus à partir du niveau 1 (16 positions) de la nomenclature économique de synthèse (NES, 1994).

entreprises de travail temporaire adressées à l'Unedic, pour l'emploi intérimaire.

plus brutalement que leurs aînés. 19,7 % des 18-24 ans sont chômeurs et 20,2 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (contre 13 % dans l'ensemble de la population). Et à la rentrée, 650 000 jeunes diplômés vont débarquer sur un marché du travail en chute libre.

### Les cadres ne sont pas épargnés

L'APEC (Association pour l'emploi des cadres) qui revendique 80 % du marché total des offres à destination des cadres, a publié le 18 août des chiffres impressionnants. Cet organisme n'a reçu en juillet dernier que 18 780 offres d'emploi, soit une baisse de 31 % par rapport au mois de juillet de l'an dernier. Depuis le début de l'année 2009, la chute est de 30 % par rapport aux sept premiers mois de 2008. Aucun secteur n'est épargné, à l'exception des métiers de la santé, du social et de la culture. Ainsi l'informatique plonge, de 38 % depuis le début de l'année et de 42 % en juillet.



Dans la zone euro (16 pays), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 9,4 % en juin 2009\*, taux le plus élevé depuis juin 1999. Il était de 7,5 % en juin 2008. Plus de 21 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en juin 2009 dans l'Union européenne (8,9 %).

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus bas ont été enregistrés aux Pays-Bas (3,3 %) et en Autriche (4,4 %) et les plus élevés en Espagne (18,1 %), en Lettonie (17,2 %) et en Estonie (17,0 %). Sur un an, tous les États membres ont affiché une augmentation de leur taux de chômage, les hausses les plus faibles ayant été observées en Allemagne, Roumanie et Pays-Bas, les plus fortes en Estonie (de 4,6 %

à 17,0 %), en Lettonie (de 6,4 % à 17,2 %) et en Lituanie (de 5,1 % à 15,8 %). Le taux de chômage des moins de 25 ans s'est élevé à 19,5 % (15,2 en 2008) avec un pic de 36,5 % en Espagne.

Les prévisions pour 2010 demeurent très prudentes. Ainsi, en Allemagne ou le nombre de demandeurs d'emploi tournait autour de 3,5 millions de personnes en juillet, l'Institut de recherches économiques de Berlin envisage le chiffre de 4,5 millions de chômeurs en 2010. Officiellement, Berlin prévoit toujours un recul du PIB de 6 % en 2009, ce qui constituerait la pire récession de l'Allemagne de l'après-guerre.

\* Source eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes

### Polémique statistiques

**Changer de thermomètre quand la fièvre monte, c'est tentant pour un gouvernement. Un collectif de statisticiens travaillant à l'INSEE ou dans les ministères concernés dénoncent les dérives de l'usage politique des statistiques publiques. Ainsi, au niveau du chômage, il n'y a pas de « nouvelle » méthode de comptage mais une nouvelle présentation des chiffres mensuels des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi. Tous ne sont pas chômeurs selon les critères internationaux, et inversement de nombreux chômeurs ne sont pas inscrits au Pôle emploi. La publication du ministère du Travail met bien en avant le nombre total d'inscrits (environ 3,5 millions) mais le communiqué de presse du même ministère privilégie une sous-catégorie d'inscrits dont le nombre (2,5 millions) est très inférieur.**

Réf. Lorraine Data : le grand truquage (La Découverte).

# Thomas Coutrot: « Une stagnation de longue durée »

*La publication par l'INSEE de l'évolution du PIB au 2<sup>e</sup> trimestre a donné lieu à des communications optimistes sur une « sortie de crise » mais avec des inquiétudes maintenues sur l'emploi.*

*Comment expliquer ce paradoxe ?*

Le léger rebond du PIB au second trimestre peut difficilement être interprété comme une « sortie de crise » puisqu'il semble lié principalement à la baisse des taux d'intérêts (qui ne sera pas poursuivie) et à la « prime à la casse » pour les automobiles: l'État paye pour que les ménages envoient plus vite leur voiture à la casse et s'en achètent une nouvelle - tout un symbole au moment où on nous parle de « capitalisme vert ». De toute façon il faut une croissance supérieure à 1 % par an pour éviter une hausse du chômage, ce qui est hors de question en 2009 et peu probable même en 2010, donc celui-ci va continuer à augmenter au cours des mois à venir. Enfin et surtout, rien ne dit que la crise bancaire et financière soit réellement terminée; de nouveaux rebondissements sont à prévoir, bien qu'il soit difficile de prédire leur date. En effet il reste de nombreux actifs « pourris » dans les bilans des banques, et les actuels profits annoncés par ces dernières pourraient n'être qu'un feu de paille.

*Il y a une polémique récurrente sur les chiffres du chômage en France. À quoi s'attendre pour la rentrée ?*

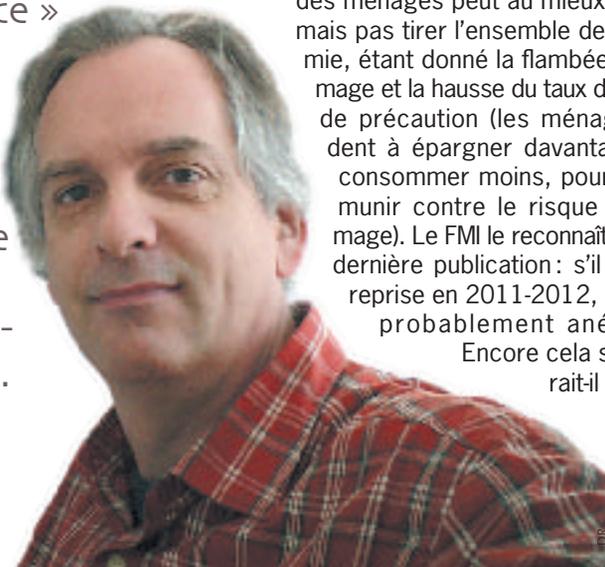
Les fluctuations mensuelles du nombre d'inscrits à Pôle Emploi ne sont guère significatives, d'autant moins que cet organisme est totalement désorganisé suite à la fusion ANPE-Unedic et à l'afflux de nouveaux chômeurs. Je rappelle que l'enquête sur l'emploi de l'Insee fournit la seule mesure fiable du chômage; les chiffres de Pôle Emploi, on l'a vu en 2006-2007, sont susceptibles d'être largement manipulés par la Direction générale de l'institution, qui n'hésite pas à modifier les règles de gestion des demandeurs d'emploi pour infléchir la courbe. Ainsi on peut s'inter-

roger sur la flambée anormale du nombre de radiations pour « défaut d'inscription » en juin dernier. Ce qui est certain c'est que le taux de chômage au sens du BIT, tel que le mesure tous les trimestres l'enquête Emploi de l'Insee, va continuer à augmenter au cours des trimestres à venir; l'OFCE prévoit un taux de 10,5 % fin 2010.

*Y a-t-il des caractéristiques spécifiques de l'emploi dans notre pays par rapport à d'autres pays d'Europe (Espagne, Allemagne...)?*

L'emploi est plutôt moins précaire en France qu'en Espagne (où 20 % des emplois sont des CDD) ou en Allemagne (où se sont multipliés les « mini-jobs » à temps très partiel). De ce

Le « plan de relance » a un impact limité mais contribue à éviter un effondrement.



Thomas Coutrot, économiste, statisticien, et membre du Conseil scientifique d'Attac

fait, le chômage pourrait augmenter moins vite chez nous à court terme. C'est d'ailleurs ce que montrent les études de l'OCDE sur la précarité de l'emploi (qu'ils appellent « flexibilité du marché du travail »): avoir des emplois plus flexibles ne permet pas d'accroître le nombre d'emplois mais rend le niveau d'emploi plus réactif à

la conjoncture économique. En France, la (relativement) moindre précarité de l'emploi permet à la consommation de mieux résister.

*Temps partiel, préretraite, grands travaux, exonération des charges sociales, les instruments habituels utilisés depuis le début de la crise financière peuvent-ils suffire à limiter son impact ?*

Les principaux outils utilisés depuis le début de la crise sont le chômage partiel et les mesures macroéconomiques (prime à la casse, taux d'intérêt). Le « plan de relance » a un impact limité mais contribue (avec le sauvetage des banques) à éviter un effondrement. Mais on ne voit pas poindre à l'horizon un nouveau moteur pour la croissance: l'investissement des entreprises et de l'État est durablement déprimé, la consommation des ménages peut au mieux résister mais pas tirer l'ensemble de l'économie, étant donné la flambée du chômage et la hausse du taux d'épargne de précaution (les ménages tendent à épargner davantage et à consommer moins, pour se prémunir contre le risque de chômage). Le FMI le reconnaît dans sa dernière publication: s'il y a une reprise en 2011-2012, elle sera probablement anémique.

Encore cela supposerait-il qu'on ne

connaisse pas de nouveaux soubresauts financiers, ce qui semble improbable. La période qui s'est ouverte en 2008 est celle d'une stagnation de longue durée, au cours de laquelle la question d'une réorientation fondamentale du modèle de croissance va devoir être posée, tant pour des raisons économiques qu'écologiques.

# Pôle emploi : bien mal parti, pas prêt d'arriver !

Après seulement 6 mois d'existence, le pôle emploi connaît toujours la crise... Le 18 juin, une nouvelle grève affectait cet organisme, pour protester contre les conditions de travail imposées à ses agents.



© CADIEU/NAJA

Le Pôle emploi est né de la fusion début 2009, de l'ANPE et du réseau Assédic. Regroupant 45 000 agents, il a pour mission la mise en place d'un service simplifié pour les demandeurs d'emploi : recherche, indemnisation...

Ce projet avait déjà suscité nombre de critiques : fusion à marche forcée, réduction des points d'implantation du réseau, alignement des conditions de travail, de rémunération sur le plus mauvais dans les deux dispositifs (plateformes téléphoniques, perte de bureau individuel attitré, baisse de qualification pour tous les personnels, attaques contre le statut public et contre la convention collective nationale...).

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, n'avaient cessé d'alerter leurs autorités de tutelle et l'opinion publique. Une première grève avait eu lieu dès le 5 janvier.

La crise économique est venue confirmer ce que les agents avaient prédit : la nouvelle structure s'est révélée incapable de faire face à l'afflux des nouveaux demandeurs d'emplois

(250 000 supplémentaires). À cela s'est ajoutée une crise institutionnelle interne : directions qui doublonnent, critiques contre les dirigeants, relégation des structures paritaires de gestion de l'ex-Unedic...

Pour éviter le fiasco, le gouvernement a concédé des recrutements supplémentaires (1 840 postes, 500 CDD), qui se sont vite révélés insuffisants. En juin dernier, le Directeur Christian Charpy ne prévoyait rien moins qu'une

rentrée « catastrophique », avec la destruction de 175 000 emplois dans le privé (300 000 en un an). Cela ne l'a pas empêché cependant de signer la convention tripartite (État – Pôle Emploi – UNEDIC) qui minimise les effets de la crise et ne prend pas en compte la montée du chômage.

C'est dans ce contexte que le SNU-FSU, la CGT et SUD ont appelé, après plusieurs journées d'action, les salariés de Pôle emploi à la grève le 18 juin. Plus de 6 000 personnes se sont mobilisées pour défendre un service public de l'emploi digne de ce nom, avec des pics de mobilisation dans certaines régions (Basse Normandie : 40 % – Ile-de-France : près de 30 % – Bretagne : 27 % - Aquitaine : 25 %).

Pour le SNU, cette grève de juin a été un avertissement à la catastrophe sociale qui se prépare en Septembre. Elle a notamment forcé le gouvernement, par l'intermédiaire de François Fillon, à rencontrer le Directeur Général de Pôle emploi et à revoir leur politique de renforcement des effectifs à la rentrée puisque le premier ministre a indiqué « qu'il n'était pas bloqué sur le sujet ». Autant dire qu'il sera jugé sur ses actes et que le rendez-vous est pris !

## Des Services publics régionaux de formation professionnelle ?

C'est ce que préconise l'ARF (Association des Régions de France) au moment où le gouvernement présente son projet de loi sur la formation professionnelle continue, transposition partielle de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) de janvier 2009. Les régions revendiquent notamment de donner au Plan Régional de Formation un caractère prescriptif et de faire reconnaître la formation des publics les plus éloignés de l'emploi comme « Service Social d'Intérêt Général », terminologie de l'Union européenne qui pourrait permettre de déroger pour certains secteurs aux règles du marché. Bémol : la procédure du mandatement pour certaines formations n'affranchit pas d'une mise en concurrence entre structures de formation privées et publiques et surtout se pose le problème des inégalités entre régions.

## L'emploi des seniors

Selon la Dares et Eurostat, en 2007, le taux d'emploi des seniors âgés de 55 à 64 ans était de 38,3 % en France, alors que la moyenne européenne s'élevait à 44,7 %. L'âge médian de sortie du marché du travail est de 58 ans (64 ans en Suède).

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a levé les limites sur le cumul emploi - retraite, revalorisé la surcote dans le régime général et dans la Fonction Publique, où elle est portée à 1,25 %, par trimestre effectué au-delà de 60 ans, (en plus du nombre de trimestres permettant d'obtenir le taux plein), dans la limite de 20 trimestres. Elle a aussi réduit les droits à la retraite anticipée pour carrières longues, en ne prenant pas en compte les trimestres rachatés d'études supérieures ou d'années d'activité incomplète. La procédure de mise à la retraite d'office a été assouplie et reportée à 70 ans. Enfin, la loi oblige, sous couvert de sanctions, les entreprises à négocier et conclure des accords collectifs sur l'emploi des seniors d'ici 2010.

Les entreprises d'au moins 50 salariés devront être couvertes par un accord de branche et celles d'au moins 300 salariés par un accord collectif d'entreprise ou la mise en place d'un plan d'action unilatéral.

On peut s'interroger sur l'efficacité de ces mesures, particulièrement dans une période d'explosion du chômage. L'objectif ne doit en aucun cas être de forcer les salariés à travailler plus longtemps et au-delà de leurs forces, en baissant les pensions !

La priorité est de conserver dans l'emploi les salariés n'ayant pas atteint l'âge de la retraite (60 ans) en changeant le rapport au travail, la gestion des âges et la perception des entreprises et de l'opinion en général sur l'employabilité des seniors, en développant une politique de formation à tous les âges d'activité, et en améliorant les conditions de travail.



# Peu de relance à



Engagements présidentiels et déclarations ministérielles se succèdent. Peut-être pour rassurer les Français, mais pas vraiment pour sortir de la crise.

Ramener le taux de chômage à 5 % en 2012? Crise financière oblige, cet engagement du président Sarkozy ne semble pas prêt d'être tenu. La situation s'aggrave malgré une conjoncture démographique plutôt positive dans notre pays, conséquence des départs à la retraite des « papys-boomers ».

Pourtant, fin 2008, après le plan de secours aux banques, un plan de relance budgétaire annonçait de grands programmes d'investissements publics et des mesures en faveur des PME, des entreprises du bâtiment et du secteur automobile (prime à la casse, exonération de la taxe professionnelle pour les nouveaux investis-

## Continental, Sony, Molex, New Fabris...

La liste s'allonge des sites industriels fermés ou en réduction d'effectifs, alors que pour les salariés, retrouver un emploi s'avère mission impossible. Aussi les conflits sont-ils durs, à la mesure du désespoir, avec à la clé non la réouverture des sites ou la réembauche des salariés licenciés, mais des primes plus élevées de départ, pour voir venir : 50 000 euros pour les Conti, après une lutte très médiatisée et le saccage de la préfecture de l'Oise, même chose pour les Sony qui avaient séquestré leur patron, 45 000 pour les Molex. Les New Fabris qui avaient menacé de faire sauter l'usine obtiennent finalement 12 000 euros... Un peu d'espoir pour les salariés de GoodYear à Amiens, le tribunal de grande instance de Nanterre ayant suspendu le plan de restructuration qui prévoit 820 suppressions d'emplois, après un recours déposé par le Comité central d'entreprise (CCE) et la CGT. Il est urgent que les organisations syndicales donnent aux salariés des perspectives à leurs actions.

# l'horizon

## L'emploi des jeunes

sements, éco-prêt à taux zéro...) ainsi qu'une dotation de 20 milliards d'euros pour un fonds stratégique d'investissement. Christine Lagarde parlait même de 80 000 à 110 000 emplois générés en 2009, compensant les destructions d'emplois prévues dans le secteur marchand.

Force est de constater que les résultats sur l'emploi ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Certes, les derniers chiffres sur l'évolution du PIB publiés en juillet semblent indiquer que le spectre d'une récession économique s'éloignerait... mais pour les traders plus que pour les salariés. Car les prévisions restent pessimistes, avec un emploi fragilisé, précarisé (et une pression sur les salaires qui se confirme).

Une situation qui a contraint récemment le gouvernement à de multiples annonces, du plan Hirsch pour l'emploi des jeunes au tutorat en entreprise en passant par le doublement programmé des « contrats initiative-emploi », avec à la clé baisse des charges pour les entreprises, primes, dérogations au droit du travail, recours à des stages, à l'apprentissage... L'emploi industriel reste fortement menacé, au moins autant par la conjoncture boursière plus que par la crise économique et cette perte ne peut être compensée par les seuls « services à la personne » ou « tourisme ». L'emploi public qui peut jouer un rôle stabilisateur puisqu'il ne fluctue pas selon les cycles économiques est très fortement affecté par les suppressions de postes...

### Comment en sortir ?

C'est cette logique financière et libérale qu'il faut remettre en cause en fixant de nouvelles priorités sociales et économiques. Le « Grand Emprunt » annoncé ira-t-il dans ce sens ? Alain Juppé et Michel Rocard insistent sur la nécessité de parier sur une « économie de la connaissance ». Il faut en effet donner au tissu industriel la capacité d'innover, de répondre à des demandes évolutives. Mais il faut aussi arrêter de réduire les dépenses publiques et au contraire dans une politique sur le long terme intensifier recherche, éducation... pour l'avenir.

Avec un des taux d'emploi des jeunes parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, la France fait figure de très mauvais élève : un jeune sur 4 passe plus d'un an au chômage, contre un sur 5 en moyenne pour les autres pays.

Et si les jeunes sont victimes de la crise, les problèmes d'insertion professionnelle existent de manière structurelle depuis longtemps, la crise du CPE en 2006 l'a illustré en son temps. En 2007 18 % des 18-25 ans n'avaient pas le bagage scolaire minimum pour intégrer le monde du travail.

Quelle réponse gouvernementale à ce problème ? Fin avril l'Elysée faisait part d'un plan d'urgence doté d'un milliard d'euros, financé par l'État via le Fond d'investissement social (FISO), créé lors du sommet social en février dernier. Les principales mesures concernaient l'augmentation du nombre de jeunes formés en alternance, avec des primes pour les entreprises qui embaucheraient des jeunes en contrat de professionnalisation jusqu'en juin 2010, et l'exonération de charges patronales pour les entreprises recrutant des apprentis. Les stages de plus de deux mois devront être rémunérés et une aide

accordée pour toute embauche d'un stagiaire en CDI. Malgré la réticence à développer de nouveaux contrats aidés, les collectivités publiques recevront une subvention de l'État si elles embauchent des jeunes en contrat initiative emploi (CIE).

Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse a rendu public début juillet son livre vert pour la jeunesse, après des discussions laborieuses qui ont abouti à plus de 50 propositions, dont beaucoup sont décevantes en terme notamment d'autonomie des jeunes. L'objectif est de doubler les contrats en alternance d'ici 2015, de mettre en place un tutorat au travail entre seniors et jeunes au sein des entreprises. Si la référence aux 18 ans est positive, il ne propose pas une scolarité pour tous jusqu'à cet âge mais le développement de l'alternance dont les « mérites » sont discutables, d'autant qu'aucun engagement concret et budgétaire ne permet de répondre rapidement aux questions cruciales de l'emploi des jeunes. Et pour l'heure, seules restent acquises les aides aux entreprises... Martin Hirsch envisage également la création d'un service

public territorial d'orientation, qui pourrait prendre la forme d'une agence. La FSU conteste formellement cette proposition et revendique l'organisation d'un service d'orientation tout au long de la vie, décliné en un service public d'orientation pour la formation initiale (État) et un service public d'orientation professionnelle et de formation continue défini au niveau national, aux actions coordonnées au niveau régional, destiné aux adultes et jeunes adultes. Il y a urgence car le nombre de demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans avait augmenté de 32 % en février sur 12 mois, contre 19 % pour l'ensemble de la population.



© MUCHELLINAJA

# Copenhague, ça chauffe sur

Le sommet décisif de Copenhague se tiendra du 7 au 18 décembre : et il reste bien peu de temps à la communauté internationale pour parvenir à un accord à la hauteur des enjeux. Le GIEC en a averti les États « les dernières observations confirment que le pire des scénarios est en train de se réaliser ».

La conférence sur le climat à Copenhague en décembre, doit mettre en place l'accord qui fera suite au protocole de Kyoto sur la période 2013-2020. Si l'on ne veut pas dépasser une augmentation de 2 degrés par rapport à la période préindustrielle, le monde devra réduire de 90 % ses émissions d'ici 2050.

Le protocole de Kyoto ratifié par 172 pays à l'exception notable des États-

naux de réduction des émissions et sur leur caractère obligatoire ou indicatif, le type d'outils à mettre en place pour les atteindre, les possibilités de compensation entre pays.

## Le « 20-20-20 » européen

Les trois plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) sont la Chine, les États-Unis et l'Union européenne. Si un seul d'entre eux se tenait à l'écart d'un éventuel accord, celui-ci serait privé de toute portée réelle. Pour convaincre la Chine, la crédibilité des engagements américains et européens doit être totale. Or on en est très loin.

L'Union européenne avec le « paquet climat énergie » a conclu en décembre 2008 un accord, très en retrait par rapport à ses ambitions. La stratégie du « 20-20-20 » (réaliser 20 % d'économie d'énergie, porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à 20 %, diminuer de 20 % les émissions de GES) a été sensiblement dénaturée en particulier concernant la réduction des émissions. Sa mise en œuvre repose sur le système d'échange de quotas. Chaque état dispose d'un quota d'émission qui devient progressivement payant et peut en racheter aux autres dans un système d'enchères. Mais

outre le fait que le prix de la tonne de CO est particulièrement volatile, deux exemptions ont été arrachées par l'Allemagne, l'Italie et la Pologne. La première est la possibilité donnée aux États membres de réaliser jusqu'à 50 % de leurs réductions d'émissions en dehors du territoire européen. La seconde est la délivrance de permis gratuits à des pans entiers des industries européennes dès lors qu'elles démontrent une exposition au commerce non européen au-delà de 10 % et une augmentation de plus de 5 % de ses coûts pour l'achat de permis.

## L'entrée en lice des États-Unis

Du côté des États-Unis, le 26 juin 2009, la chambre des représentants a adopté la loi « American Clean Energy and Security Act »<sup>2</sup> avec des ambitions revues à la baisse et loin d'être à la hauteur des enjeux, mais qui constitue la seule chance de voir émerger une politique américaine de lutte contre le changement climatique. Mais le texte est suspendu au vote final du Sénat, particulièrement improbable et qui n'interviendra qu'après Copenhague. Et l'administration Obama s'emploie aujourd'hui à donner des gages idéologiques aux Républicains et des assurances économiques aux Démocrates pour arracher ce vote.

La négociation s'engage donc sur des bases très fragiles. Au final tout texte d'accord sortant de Copenhague devra pourtant être salué, l'alternative étant un échec pur et simple aux conséquences catastrophiques. Mais les risques sont grands que le contenu soit bien éloigné des recommandations des scientifiques. À moins que la mobilisation des mouvements citoyens ne pousse les différents États à la révision à la hausse de leurs engagements. Ainsi le réseau « Climate justice now » constitué à Bali en 2007 regroupe 160 réseaux internationaux constitués d'organisations environnementales, syndicales, politiques, associatives. Il inscrit la crise climatique au



© MUCCHIELLINI/ANSA

Le sommet se tiendra à Copenhague, ville déjà imprégnée d'énergies renouvelables.

Unis, proposait une réduction globale de 5,2 % des émissions de CO d'ici 2012, les principaux outils mis en place étant des outils de marché<sup>1</sup>. La négociation de Copenhague portera essentiellement sur la détermination des nouveaux objectifs natio-

## Taxe Carbone : le débat de la rentrée

**Le gouvernement entend mettre en place dans le cadre de la loi de finance 2010 la contribution climat énergie sur la base du « rapport Rocard » remis le 28 juillet dernier. L'objectif est d'aller vers des pratiques et des comportements des entreprises comme des ménages moins dispendieux en carbone suscitée par un prix, progressivement croissant et programmé, à l'émission d'une tonne de CO. Mais le projet qui devrait rapporter 8 milliards à l'État affirme le principe de « neu-**

**tralité fiscale » (diminuer en échange d'autres prélèvements) et exempte les entreprises les plus consommatrices d'énergie. De tels choix ne permettront pas le financement des investissements nécessaires pour fournir aux ménages de véritables alternatives en matière de transport, logement ou chauffage et vont mettre en difficulté les familles les plus modestes pour lesquelles la compensation par des chèques verts reste très floue.**

# le climat

Copenhague se prépare à accueillir le sommet international qui doit renouveler le protocole de Kyoto. Au centre de Design, on trouve de l'humour.



© MUCCHIELLI/NAJA

cœur de la crise du modèle de production et de consommation dominant. En France le collectif « urgence climatique justice sociale » dont la FSU est partie prenante est lié à ce réseau international dont les revendications s'articulent autour de trois axes : des objectifs de réduction des émissions respectant les recommandations du GIEC, chaque pays devant atteindre ses objectifs sur son territoire, la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord et la mise en place d'un système de financement public pour la lutte contre le changement climatique avec des fonds gérés dans le cadre de l'ONU. Le réseau prépare une série d'initiatives à l'occasion du sommet de Copenhague avec l'organisation d'un contre sommet et une grande manifestation le 12 décembre.

CLAUDIE MARTENS

1. Marché de permis et de crédits d'émission.
2. Objectifs de réduction des émissions de GES de 17 % en 2020, un système d'échange de crédits carbone devrait notamment débiter en 2012 mais il ne couvrira que 15 % des émissions de GES. Les 85 % restants de crédits carbone seront distribués gratuitement aux entreprises.

## 3 questions à Éloi Laurent : « le sommet est mal engagé »

**La position des États-Unis dans les négociations de Copenhague va être déterminante. La chambre des représentants vient d'adopter la loi « American Clean Energy and Security Act ». Répond-elle aux enjeux climatiques ?**

Si on la compare avec la position de l'administration Bush, qui confinait à l'obscurantisme scientifique, c'est évidemment beaucoup mieux. Mais si on évalue le texte à l'aune du défi climatique, il apparaît en fait très insuffisant. Alors que les États-Unis sont le deuxième pollueur du monde, juste derrière la Chine, avec un cinquième des émissions mondiales, que leurs émissions de gaz à effet de serre sont de 40 % supérieures à celles de l'UE et qu'elles ont augmenté de 17 % depuis 1990, le projet de loi propose une réduction de seulement 17 % entre 2005 et 2020. Les États-Unis n'atteindraient même pas

en 2020 leur objectif de Kyoto de 2012. Le compte n'y est tout simplement pas.

**Quelles sont ses chances d'être adoptée par le Sénat ?** D'ici à Copenhague, elles sont à mon avis très faibles, pour deux raisons. La première c'est que les Sénateurs vont vouloir attendre le résultat des négociations internationales pour calibrer au mieux les engagements américains. La seconde, plus importante encore, tient à l'état très dégradé du débat politique aux États-Unis du fait de la brutalité des échanges sur la réforme du système de santé cet été. Dans ces conditions, les Républicains seront tentés de faire de l'obstruction, d'autant plus que la majorité démocrate de 60 au Sénat vient d'être réduite d'une voix avec la disparition de Ted Kennedy qui ne sera pas remplacé immédiatement.



Éloi Laurent est économiste à l'OFCE\* et chercheur invité à l'Université d'Harvard.

**Dans ce contexte quelle est la marge de manœuvre des États-Unis à Copenhague ?**

L'administration Obama va probablement tenter d'utiliser l'argument de la pression politique intérieure pour arracher des concessions à ses partenaires internationaux, mais je vois mal la Chine ou l'UE céder à cette manœuvre. Il est donc raisonnable à ce stade de penser que le sommet de Copenhague est mal engagé, en grande partie de la faute des États-Unis.

\*L'observatoire français des conjonctures économiques.

## Art et écritures contemporaines

Dans la continuité du travail qu'il mène depuis 2001 à Marseille en dirigeant montévidéo, le centre de créations et de recherches artistiques dédié à l'écriture contemporaine et aux musiques improvisées, l'auteur et metteur en scène Hubert Colas a créé actOral, un festival international des arts et des écritures contemporaines.



© JULIAN BALTIMORE

Théâtre, poésie, roman, récit... la littérature sous toutes ses formes en est la matière première, tout en laissant converger d'autres formes artistiques, la danse, le cirque, la vidéo, la musique.

Fort des expérimentations et des ressources de montévidéo qui est dédié aux professionnels, aux universitaires, aux chercheurs, ActOral permet d'ouvrir ces richesses au public, les adapte à la scène et inspire les arts qui veulent se marier à celui de l'écriture.

Le festival puise cette année son inspiration dans les écritures du Portugal. De nombreux artistes de tous horizons sont invités à partager leur goût pour la création et à communiquer leur insatiable curiosité vers les textes et les auteurs. Le festival actOral.8 débute fin septembre à Marseille, aux quatre coins de la ville : de montévidéo à La Crie, en passant par la Friche La Belle de Mai, le Théâtre du Gymnase, le Théâtre du Merlan Scène Nationale, le Théâtre des Bernardines, le Cinéma Les Variétés, L'Alcazar, le Centre International de Poésie de Marseille, le Point de Bascule, la Caravelle...

Le festival se déplace en octobre à Paris et se rend en décembre à Nantes.

[www.ctoral.org/08/](http://www.ctoral.org/08/)

### Mitterrand : photo à Arles

Lors d'une visite officielle en juillet aux Rencontres d'Arles, le tout nouveau ministre de la culture a déclaré : « J'ai le désir de faire le grand centre patrimonial de la photographie ici à Arles ». Le maire de la ville et le président du festival qui l'entouraient ont dû apprécier.

### Spectaculaire, sur les quais de Paris

Spectaculaire est une manifestation pluridisciplinaire dédiée au public, entièrement gratuite. Une sorte de géante présentation de saison culturelle, pour tous les publics. 200 institutions culturelles franciliennes viennent, sur les quais de la BNF, présenter au public leur programmation, via des stands et des extraits de spectacles. Sur les quais du Port de la Gare et du Port de Tolbiac (Paris 13), le temps d'un week-end, les 26 et 27 septembre.



© DR

[www.spectaculaire.com/](http://www.spectaculaire.com/)

### Journées européennes du patrimoine

L'engouement du public pour le patrimoine se manifeste par les 12 millions de visiteurs en 2008 des journées européennes du patrimoine. Sous la bannière

d'« Un patrimoine accessible à tous », le ministère de la culture ouvre au plus grand nombre les monuments publics et montre ses actions de sauvegarde. Les 19 et 20 septembre.



DR

[journéesdupatrimoine.culture.fr](http://journéesdupatrimoine.culture.fr)

### Musée Picasso fermé pour travaux

Le musée national consacré au génial Picasso est fermé au public depuis le 23 août pour une première phase de réaménagement. Ces travaux de mises aux normes et de reconstruction dureront deux ans. Les collections, déplacées, seront restaurées et numérisées, et un programme d'actions éducatives innovantes sera proposé prochainement.

### De Tanger à La Mecque, voyage en IMAX®

À partir du 14 octobre, la Géode fait revivre en format géant IMAX® le voyage d'Ibn Battuta de Tanger à La Mecque, centre de l'Islam. À la demande du sultan de Fez, le grand aventurier marocain du XIV<sup>e</sup> siècle dicta ses souvenirs d'un voyage qui dura 29 ans. À l'issue de ce périple, le film dévoile des images inédites du Hajj, pèlerinage qui attire

chaque année plus de trois millions de Musulmans. [www.lageode.fr](http://www.lageode.fr)

### Vibrations Urbaines

Ils ont entre 16 et 30 ans, inconditionnels de la street culture, ils pratiquent battle de danse hip-hop, contest de skate et bmx, break et new style, street art, et se retrouvent à Pessac (33) pour le festival Vibrations urbaines. En soirée, entre concerts électro hip-hop et 100 % reggae, le festival VU accueille pour la première fois une sono conférence animée par un journaliste spécialiste du hip-hop. Du 23 oct. au 1<sup>er</sup> nov.



flat bmx@Stephan FERRY

[vibrations-urbaines.net](http://vibrations-urbaines.net)

### Rentrée littéraire à Nancy

À Nancy, le livre est sur la place Stanislas du 18 au 20 septembre. 1<sup>er</sup> grand salon littéraire de la rentrée, Erik Orsenna y racontera sa planète, des lectures seront données, on entendra Daniel Mesguich dans les salons de l'Hôtel de Ville, Robert Badinter remettra le 8<sup>e</sup> prix « Livre et Droits de l'Homme » de la ville... Le Livre sur la Place fête le livre dans toute la ville, les écrivains se rendent dans les écoles, les collèges, les lycées mais aussi les hôpitaux, les maisons de retraite ou la maison d'arrêt.

# La BNF lorgne vers Google

La Bibliothèque Nationale de France vient de changer de politique face à la prétention de Google de numériser l'ensemble des bibliothèques du monde. Son nouveau directeur penche pour un accord avec le géant américain.

En 2003, Google s'est lancé dans une entreprise gigantesque grâce à la mise au point de logiciels de numérisation inégalés : le géant américain a la prétention de numériser tous les livres du monde, se dotant ainsi d'une position hégémonique inquiétante (voir Pour n°126). Pour contrer cette ambition à visée totalement mercantile, Jean-Noël Jeanneney, à l'époque directeur de la BNF, avait lancé l'idée d'une bibliothèque numérique européenne, publique celle-là. Le projet Europeana était né, complétant le projet français Gallica. Leur mise en œuvre n'a pas été des plus simples, ni des plus efficaces. À ce jour, Gallica n'a numérisé que 830 000 documents sur les quinze millions de livre de la BNF. Mais elle s'est attaquée aux ouvrages rares qui se trouvent ainsi à la disposition de tous.

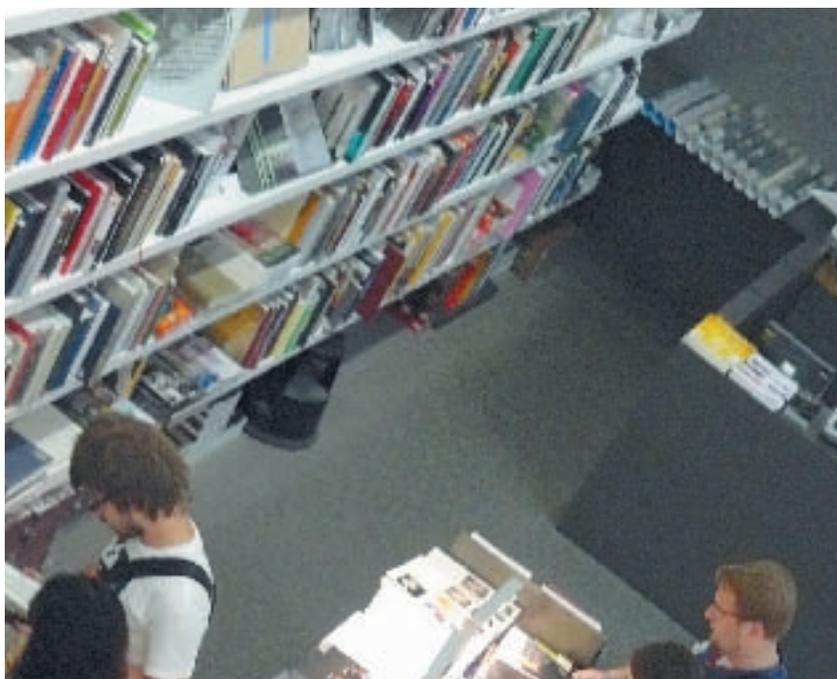
Google, qui a passé accord avec des bibliothèques mais aussi avec un grand nombre d'éditeurs, totalise dix millions d'ouvrages numérisés. L'entreprise peut non seulement les commercialiser, mais abonder ainsi sa politique de vente publicitaire par profil d'internautes.

## Le secours du Grand emprunt

Face à cette puissance, la BNF dispose certes du plus important budget en Europe (7 millions d'euros), mais pour le seul budget « droit d'auteur » Google dispose de dix fois plus. C'est la raison invoquée par Bruno Racine, nouveau directeur de la BNF et ancien directeur de Beaubourg, qui pense « tout à fait normal que la Bibliothèque ait des échanges avec des entreprises engagées dans la numérisation, telles que Google ». Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, a tempéré ses ardeurs : « La numérisation de tous les patrimoines doit se faire dans une garantie d'indépendance nationale absolue et de protection des droits d'auteur absolue. Cela tient à l'identité, à la

mémoire collective et à un certain nombre de valeurs qui vont bien au-delà des aspects techniques ». Il promet donc des budgets : « l'État va mettre en œuvre des investissements très importants dans le cadre de l'emprunt national qui sera bientôt lancé ». Une affaire à suivre.

PAULINE RIVAUD



Google rêve de numériser les quinze millions d'ouvrage de la BNF.

## L'ultimatum de Google

*Une des clés de la réussite de Google est d'aller vite pour profiter de ses avancées technologiques. L'entreprise américaine a fixé un ultimatum aux bibliothèques et éditeurs du monde entier : ceux qui, le 4 septembre, n'auront pas accepté ses conditions seront exclus de la « bibliothèque mondiale ». Ce qui donne un bon aperçu de la gestion à venir. Les éditeurs allemands ont refusé, les Français hésitent.*



## Une suite de procès

Google ne s'embarrasse guère pour mener à bien son projet. D'où une série de procès intentés par les éditeurs et les auteurs. En France le procès voulu par les éditions La Martinière s'ouvrira le 24 septembre. Aux États-Unis, c'est le 7 octobre que la justice examinera la validité de l'accord signé par Google avec les éditeurs et auteurs américains.

# elles @ artistes aussi

Choisir le statut d'artiste est une entreprise périlleuse. Encore plus pour la femme dont l'accès à l'art fut longtemps interdit. L'art plastique est mis en avant par elles@centrepompidou, la présentation des collections de Beaubourg.

Angelika Kaufmann a certainement eu de la chance. Son père accepte très tôt son désir et recourt en 1754, alors que la jeune fille n'a que quatorze ans, à un subterfuge afin de ne pas contrarier sa vocation : il la déguise en garçon et l'inscrit au cours de Beaux-Arts de Bregenz, dans le Vorarlberg autrichien. L'année suivante, le talent de la jeune fille est reconnu et les



Le Baiser de l'artiste. Le distributeur automatique ou presque ! n° 2, 1977 © Adagp, Paris 2009

Orlan confronte l'art aux ressources du corps féminin.

commandes de la cour du duc d'Este afflue. À vingt-sept ans, sa réputation a fait le tour de l'Europe et la voici élue membre d'honneur de la Royal Academy de Londres. Elle s'éteint en 1807, à l'âge de 66 ans. Le musée de Bregenz possède toujours 24 de ses toiles.

Malgré son succès, Angelika

confirme combien le statut d'artiste est depuis toujours une entreprise périlleuse. Encore plus pour la femme dont l'accès à l'art fut longtemps interdit puis limité. Le chemin fut long du XVIII<sup>e</sup> siècle où les artistes femmes prirent conscience de leur statut jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle où elles accédèrent en toute égalité avec les hommes à la profession d'artiste. Les artistes femmes du Moyen âge au XVI<sup>e</sup> siècle n'ont pu affronter le regard de leurs contemporains. Les rares à exercer le dessin et la peinture, issues de familles fortunées, recevaient une éducation artistique complète. Elles ne pouvaient toutefois pas explorer les sujets abordés dans les ateliers fréquentés par les hommes, études de nus ou perspective. Leur production se limitait aux natures mortes et aux portraits de familiers. Les seules pouvant tirer une notoriété de leur art étaient les abbesses, habilitées à exécuter des œuvres religieuses.

## Première prise de conscience

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, certaines femmes prirent conscience de leur statut d'artistes. Saluons au passage Catherine Duchemin, première femme admise à la prestigieuse Académie royale de peinture et de sculpture en France.

Alors que seules quatorze peintres femmes y siègent sous l'Ancien Régime, leur nombre sera arbitrairement limité à quatre à partir de 1770. Il s'agit de : Adélaïde Labille-Guiard, Elisabeth Vigée-Lebrun, Anne Vallayer-Coster et Marie-Suzanne Giroust-Roslin. La plus connue, les autres sont oubliées par les musées et les historiens d'art, Elisabeth Vigée-Lebrun, traverse toutes les vicissitudes de son époque sans que sa détermination et sa création en soient affectées. Appréciée par la reine Marie-Antoinette dont elle exécuta une trentaine de portraits, elle exposera régulièrement au Salon, la manifestation annuelle d'art contemporain. Exilée en 1789, la peintre fera fortune à Saint-Petersbourg. Aujourd'hui elle est une des rares femmes à être exposée dans de nombreux musées européens dont Le Louvre. Ses correspondances et ses Souvenirs éclairent l'itinéraire d'une femme que l'art passionne.

## Du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

En France, la discrimination sexuelle persiste jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'Académie comme dans les ateliers privés qui s'ouvrent aux femmes. Mais les cours leur coûtent deux fois plus cher, handicap d'autant grand que les artistes de cette période souhaitent subvenir à leurs besoins. Si les règles ignorent les sexes, l'esthétique reste dominée par le poids de la pratique masculine. Dans une publication\*, Denise Noël rapporte ce témoignage de 1896 dû à Virginie Demont-Breton : « *Quand on dit d'une œuvre d'art : C'est de la peinture ou de la sculpture de femme, on entend par là : C'est de la peinture faible ou de la sculpture mièvre, et quand on a à juger une œuvre sérieuse due au cerveau et à la main d'une femme, on dit : C'est peint ou sculpté comme par un homme. (...) Éviter une manière féminine, c'était privilégier la peinture à l'huile, travailler sur de grands formats, maîtriser la technique, s'affirmer tout en respectant certains critères fondamentaux acceptés par le plus grand nombre* ». Les trop novateurs Impressionnistes furent d'ailleurs taxés par leurs adversaires d'user d'un style féminisé.

## Et pour en savoir plus sur elles

Si Artemisia Gentileschi, Elisabetta Sirani (XVII<sup>e</sup> siècle), Elisabeth Vigée Lebrun (XVIII<sup>e</sup> siècle), Suzanne Valadon (XIX<sup>e</sup> siècle), les femmes peintres du XX<sup>e</sup> siècle, de Marie Laurencin à Frida Khalo ou Nicky de Saint Phalle, sont connues, de nombreuses autres sont restées dans l'oubli.

Le site [www.femmespeintres.net/](http://www.femmespeintres.net/) exhume une soixantaine de ces femmes artistes du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, illustrées par leurs peintures. Côté livres, avec l'ouvrage « Femmes artistes, artistes femmes », Catherine Gonnard et Elisabeth Lebovici ont fait revivre les

artistes modernes et contemporaines à Paris, de 1880 au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Simona Bartolena et Ida Giordano ont signé le livre « Femmes artistes » où sont décrits leurs itinéraires, qu'elles soient connues ou non. Avec trois cents reproductions d'œuvres en couleurs, le livre met en évidence une question précise qui parcourt l'histoire de l'art « au féminin ».



© ELISABETH VIGÉE-LEBRUN

Louis  
Bourgeois

Miss van  
der Roer

Joséphine  
Bouys

Annie  
Warhol

Romana  
Spalko

Jeanne  
Nouvel

Francine  
Picabia

Helene  
Spronck

Francine  
Bacon

En  
Corbusier

Mircea  
Duchamp

Jacqueline  
Pollack

Agnès Thurnauer  
Portraits Grandeur Nature, 2007-2009  
Résine et peinture époxy - Diam.: 120 cm  
Jnf Productions © ADAGP, Paris, 2009.

## Un **xx<sup>e</sup>** non discriminant ?

Il faut attendre le **xx<sup>e</sup>** siècle pour que les femmes artistes soient collectionnées. Beaubourg possède la collection la plus importante d'Europe et, depuis le 27 mai, présente au public plus de 500 œuvres de 200 artistes femmes de notre temps. Ressorties des réserves, elles occupent le niveau 4 et une partie du 5 du centre Pompidou. L'exposition montre combien, dans les années soixante et soixante-dix en particulier, les artistes femmes ont provoqué le public en utilisant la performance et la vidéo. Pour atteindre le malaise d'une époque révolue et exhiber les violences jusque-là enfouies. Le site interactif de l'exposition [elles.centrepompidou.fr](http://elles.centrepompidou.fr) actualise les manifestations et offre des portraits filmés inédits d'artistes. L'art se révèle une délicate conquête de la femme. Chasse gardée du pouvoir, immense révélation humaine, il n'a intégré la femme qu'à contre-cœur et il y a peu de temps. Distinguer l'art au féminin ou distinguer les qualités esthétiques et les innovations créatives sans discrimination sexuelle, rien ne réparera l'injustice.

VÉRONIQUE GIRAUD

\* « Les femmes peintres dans la seconde moitié du **xx<sup>e</sup>** siècle ». Denise Noël.

## 3 questions à Camille Morineau : « Le regard devrait changer »

**Savoir que les œuvres présentées sont celles de femmes change-t-il le regard ?**

Un des objectifs de « Elles » est d'amener le public à s'interroger justement sur le regard qu'il porte vers les œuvres. Comme « Elles » le montre, il n'y a pas de spécificité de la création féminine ou peu, à partir du moment où les femmes accèdent au monde de la création avec les mêmes facilités que les hommes. Seules différences ou difficultés... celle d'être un artiste et une femme à la fois par exemple. Par contre le regard du public a lui été différent. Et si aujourd'hui on se targue d'avoir un regard neutre (notre société défend l'égalité, la parité), la réalité n'est pas si simple. Notre public arrive avec des attentes personnelles sur le genre, sur ce qui fait la différence entre un homme et

une femme. Les artistes femmes présentées se sont adressées à tout le monde et attendent un regard non différencié.

**Comment le **xx<sup>e</sup>** siècle distingue-t-il la créatrice de celle des siècles précédents ?**

Le **xx<sup>e</sup>** siècle fait accéder les femmes à une véritable visibilité d'abord puis à des conditions de travail similaires ou presque à celles des hommes. Après il y a le problème de la reconnaissance : le **xx<sup>e</sup>** siècle a été une période de renouvellement intense au sujet de la place des femmes dans l'art. À partir des années soixante et jusqu'à aujourd'hui, s'est mis en place une vaste réflexion critique.

**Qu'est-ce que l'exposition « Elles » apporte de nouveau ?**

Cette exposition est accompagnée d'un catalogue et

d'un site web, tous deux espaces de réflexion nourrissant l'espace d'exposition proprement dit : nous avons voulu autant nourrir la réflexion critique que montrer le travail des artistes. Chaque titre de chapitre et de salle a été l'objet de longues discussions.

Une présentation thématique des collections demande et crée un public, différent d'une présentation chronologique, plus « neutre ». L'art vivant doit être montré dans un musée vivant, qui prend des risques. Ce risque et le pari qui l'accompagne fait la nouveauté de « Elles » : le musée est le premier à consacrer ses collections aux femmes. C'est un grand pas en avant.

**Camille Morineau est commissaire de l'exposition [elles@centrepompidou](mailto:elles@centrepompidou)**

Rencontre avec **Thierry Beaudet**, qui a été élu en juillet, président de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale.

La MGEN vient d'être référencée seule par le M.E.N. C'est une victoire sur la marchandisation de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires ?

C'est avant tout la reconnaissance de plus de 60 ans d'histoire commune avec le Ministère de l'Éducation nationale. Le résultat est également dû à une action résolue avec les organisations syndicales, la FSU ayant apporté un fort appui à la MGEN. De facto, le référencement est aussi le choix d'une réponse solidaire face aux « marchands de complémentaire santé » dans un contexte où se multiplient les signaux en faveur de la mise sur le marché de pans entiers de notre protection sociale.

La MGEN crée de nouvelles prestations, mais a dû augmenter les cotisations. C'était inévitable ?

La MGEN est confrontée à une recherche d'équilibre entre la volonté d'apporter une réponse globale à tous ses adhérents (pas d'options), l'amélioration de ses prestations et les effets de la diminution des recrutements dans l'E.N. qui fragilise des équilibres intergénérationnels. Parallèlement, les reports de charges, décidés par le Gouvernement, pèsent lourdement sur les mutuelles. La MGEN redistribue près de 97 % des cotisations sous forme de prestations (en moyenne les mutuelles ne redistribuent pas plus de 82 % et les complémentaires santé 75 %). Quand les charges augmentent, soit parce que nous le décidons, soit parce que cela nous est imposé, nous nous devons de rééquilibrer nos ressources. En ce sens, l'augmentation des cotisations était inévitable.

Nous dénonçons toutefois fermement les mesures gouvernementales qui par transferts successifs et désengagements de la sécurité sociale ne font qu'alourdir les cotisations des adhérents des mutuelles et n'apportent aucune solution durable aux pro-

## « Pour que la santé ne soit pas un commerce »



© DAVININAJA

blèmes rencontrés par l'assurance-maladie.

On reparle de déficits pour la Sécurité sociale. Qu'en pensez-vous ?

Plus de 20 milliards d'euros de déficit sont attendus en 2009 dont plus de 9 milliards pour l'assurance-maladie. Ils pourraient atteindre plus de 30 milliards en 2010.

Ces déficits de la Sécurité sociale sont autant dus à une inorganisation du système de santé (libre installation, paiement à l'acte, liberté tarifaire de plus en plus insolente), qu'à une insuffisance de financement (1 point de masse salariale en moins c'est une perte de ressources de près de 2 m d'euros pour la Sécurité Sociale!). Il faut garantir un financement pérenne de la Sécurité sociale. Nous sommes au cœur d'un débat de société et non pas d'une simple question d'ajustement budgétaire.

Au demeurant, ne pas prendre de décision sur le financement de la Sécurité Sociale conduit à utiliser de fausses solutions telles que la CADES. Est-il admissible de « léguer » les dettes de la Sécurité Sociale aux jeunes générations? Nous estimons que c'est intolérable.

**Thierry Beaudet**

Président de la MGEN.

Le Gouvernement prône un nouveau partage des risques entre l'Assurance-maladie obligatoire (AMO) et l'Assurance-maladie complémentaire (AMC). Qu'en pensez-vous ?

Ce partage n'a de sens que s'il se traduit par un partenariat entre Assurance-maladie et Mutualité pour mener des actions communes au bénéfice des assurés sociaux et des mutualistes (c'est le cas de la gestion du risque ou de la prévention). En revanche, si cela se traduit par de nouveaux transferts de charges, nous y sommes opposés car cela consiste à toujours faire payer le citoyen (en tant qu'assuré ou en tant que mutualiste).

Face à la concurrence des assurances privées, la Mutualité peut-elle continuer à préserver les mécanismes solidaires ?

La concurrence est une réalité mais les réponses de la Mutualité doivent rester fidèles aux principes qu'elle prône depuis ses origines. La MGEN essaie de concilier valeurs et nécessités économiques, démontrant qu'il est possible d'échapper à certaines logiques. La fidélité de ses adhérents favorise la logique solidaire et ses mécanismes. Évidemment, toutes les mutuelles ne sont pas dans une situation identique et elles ne peuvent apporter des réponses similaires.

Il est possible de ne pas tomber dans certains travers en refusant d'encourager des pratiques inacceptables comme les dépassements d'honoraires.

La Mutualité, en rassemblant sur des idées et des principes solidaires, a un rôle primordial à jouer pour que la santé ne soit pas un commerce.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
ELIZABETH LABAYE



La crise, ce n'est pas marrant. Il ne faut pas s'y tromper : ce petit dictionnaire ironique des mots de la crise est tout à fait sérieux. En décryptant un par un les mots de la crise, des bonus aux *subprime* en passant par les parachutes dorés, Philippe Frémeaux et Gérard Mathieu nous montrent qu'il est temps de dire que le roi est nu, et d'être entendu.

**Philippe Frémeaux** est directeur de la rédaction du magazine *Alternatives Économiques* et chroniqueurs sur France Info et France Musique.

**Gérard Mathieu**, dessinateur de presse, collabore à *Alternatives Économiques* depuis vingt ans. Il a fondé à Paris en 2007 sa propre galerie-atelier, « Le Comptoir du dessin ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## Réussissez avec le Cned !

*Formation tous niveaux*

- **Personnel de direction**  
Formation complète avec accompagnement tout au long de la procédure de candidature – Formule entraînements
- **Conseiller principal d'éducation**  
Formation complète sur supports variés – Formule entraînements
- **Attaché d'administration**  
Préparation aux épreuves écrites et orales des concours Internes d'Attaché d'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- **Saenes, Adjoint administratif...**

*Une équipe de professionnels à votre service.*

Informations au : 05.49.49.94.94  
ou sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

## Connaissez-vous l'Institut de recherches de la FSU ?

L'Institut de Recherches Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC) a été créé en 1994 à l'initiative de la FSU. Totalement autonome dans son activité de recherche, il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, en croisant des regards d'horizons divers, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique valide ses productions.

L'institut organise ses activités de recherches dans des chantiers réunissant chercheurs et syndicalistes ; pour 2009-2010 sont retenus :

- « Travail et syndicalisme »,
- « Politiques néolibérales et action syndicale » ([www.mutations-institut-fsu.org](http://www.mutations-institut-fsu.org)),
- « Nouveau management public »,
- « Condition enseignante »,
- « L'école et ses critiques » ([www.institut.fsu.fr/blogchantiers](http://www.institut.fsu.fr/blogchantiers))

## Trois évènements sont déjà programmés, d'autres suivront :

- Forum sur le travail en janvier 2010
- Séminaire sur « l'école et ses critiques »
- Séminaire sur « néolibéralisme et connaissances »

## Les recherches et débats sont publiés sous forme de livre

**Les plus récents sont :** « Payer les Profs au mérite? » ; « La riche, histoire des pauvres », « La carte scolaire ». « Petite histoire des collèges et des lycées », « Actes du colloque sur la naissance de la FSU », une biographie de Georges Snyders.

**Les prochains (titres non définitifs) :** « Néolibéralisme, enseignement et recherche », « L'Université », « Histoire du collège », « Les premières années de la FSU ».

**L'institut publie également une revue trimestrielle :** « Nouveaux Regards »  
Pour en savoir plus consulter notre site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

